Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

Library
of the
University of Toronto

PLAIDOYE'
DE
M. ANTOINE ARNAVLD
ADVOCAT EN PARLEMENT,
& cy deuant Conſeiller & Procureur general de la defuncte Roine mere des Rois,
Pour l'Vniuerſité de Paris, demandereſſe,
Contre les Ieſuites defendeurs.
Des 12. & 13. Iuillet 1594.

A PARIS,
Par Mamert Patiſſon Imprimeur du Roy.
M. D. XCIIII.
Auec priuilege.

Le subiect du Plaidoyé.

LES Iesuites s'estans maintenus contre plusieurs poursuites de l'Vniuersité, par le support de ceux qui auoient affaire d'eux, pour executer leurs grandes & malheureuses entrepriſes : en fin depuis le iour des Barricades commãderent imperieuſement dans Paris : & allumerent la ſedition en toutes les principales villes du Royaume, blaſphemans ſans ceſſe en leurs ſermons & confeſſions contre la memoire du feu Roy, & contre la majeſté du Roy regnant, qu'ils ont bleſſee de toutes les façons qui ſe peuuent excogiter : & pour comble de leurs impietez ſe ſont efforcez de faire aſſaſiner le Roy, par Barriere executé à Melun, qui l'a ainſi deposé à la mort. Cela a eſté cauſe que la premiere reſolution priſe par l'Vniuerſité de Paris depuis la reduction de la ville, a eſté de demander l'extermination des Ieſuites. A cet effect requeſte fut preſentee contre eux à la Cour de Parlement, de laquelle ayant durant quelques iours meſpriſé l'authorité, en fin preſſez par vn arreſt du Ieudy 7. Iuillet 1594. qui portoit que le default ſeroit le lundy enſuiuant en l'audience publique iugé ſur le champ : ils firent ce iour-là, introduire leur

Aduocat dans la grand'Chãbre, auparauant l'audience ouuerte : qui declara que pour defendre la cauſe de ſes parties, il eſtoit contraint de dire beaucoup de choſes facheuſes contre pluſieurs qui s'eſtoient declarez ſeruiteurs du Roy, & pour cette occaſion demandoit que la cauſe fuſt plaidee à huis clos: c'eſtoit vne ruſe des Ieſuites, pour empecher que le peuple, qu'ils ont iuſques auiourdhuy charmé & enſorcelé, ne congneuſt clairement leurs impoſtures & leurs pernicieux deſſeins d'aſſubiettir toute l'Europe à l'Eſpagne. Neantmoins ceſte artificieuſe ſurpriſe leur ſucceda ſi bien, qu'il fut ordonné que la cauſe ſe plaideroit à huis clos. Maiſtre Antoine Arnauld parla pour l'Vniuerſité, maiſtre Loys Dollé pour les Curez de Paris ioincts auec l'Vniuerſité, maiſtre Claude Duret pour les Ieſuites, maiſtre Iaques d'Amboiſe Medecin du Roy, Recteur de l'Vniuerſité, harangua en latin contre leſdits Ieſuites, monſieur Seguier pour monſieur le Procureur General du Roy.

PLAIDOYE' DE MAISTRE ANTOINE ARNAVLD, ADVOCAT EN Parlement : Pour l'Vniuerſité de Paris demandereſſe,

Contre

Les Ieſuites defendeurs, des 12. & 13. Iuillet 1594.

MESSIEVRS, Ie commenceray ceſte cauſe par vne proteſtation toute contraire à celle de nos parties aduerſes : car au lieu qu'ils firent entendre hier par tout, que nous plaiderions à huis clos, par le moyen des menaces qu'ils auoient faites de parler contre pluſieurs qui ſe ſont remis en l'obeiſſance du Roy, & qui expoſent chacun iour leur vie aux perils de la guerre pour ſon ſeruice: Ie pro-

teſte au contraire de n'offenſer ny de parole, ny d'intention, aucun qui ne ſoit encores auiourdhuy vray Eſpagnol.

La raiſon de la diuerſité de ces deux proteſtations eſt bien claire : Les Ieſuites ne peuuent faire vn ſeruice plus agreable au Roy d'Eſpagne leur maiſtre, que de diffamer en ce lieu ceux qui l'ont tant irrité, que d'auoir remis de ſi fortes & ſi importantes villes entre les mains de ſon plus grand & plus dangereux ennemy. Et au contraire, l'Vniuerſité de Paris, fille aiſnee du Roy (pour laquelle ie parle) ne peut faire vn ſeruice plus agreable à ſa Maieſté, que d'obſeruer religieuſement la loy d'Amneſtie, à laquelle nous deuons noſtre repos preſent, & celuy de l'aduenir.

Il me ſouuient d'auoir leu que lors que le mot de la bataille de Pharſale fut dõné d'vne part & d'autre, & que les trompettes commencerent à ſonner : quelques-vns des plus gens de bien de Rome, & quelques Grecs qui ſe trouuerent ſur les lieux, hors toutesfois des batailles, voyans les choſes ſi pres du peril, ſe meirent à conſiderer en eux-meſmes à quel poinct les forces de l'Empire Romain eſtoient reduites.

Car c'eſtoient meſmes armes, ordonnances de batailles toutes ſemblables, enſeignes communes & du tout pareilles, la fleur de tous les vaillans hommes d'vne meſme cité, & vne grãde puiſſance qui ſ'alloit deſtruire elle-meſme: donnant vn notable exemple combiẽ la nature de l'homme eſt aueuglee, furieuſe, & forcenee, depuis qu'elle ſe laiſſe tranſporter à quelque paſſiõ violente. Car ſ'ils euſſent voulu regir & gouuerner ce qu'ils auoiẽt tout acquis, la plus grande & la meilleure partie de la terre & de la mer eſtoit en leur obeiſſance.

De meſmes, quiconque voyant clair en nos affaires, viendra à conſiderer à quel poinct de grandeur, de felicité, de gloire, de richeſſes & de puiſſance fuſt maintenant montee la couronne Françoiſe, ſans nos guerres plus que ciuiles: & que la fleur de tant de vaillans hommes (qui ſans nos eſmotions pourroient encores viure) ſeroit plus que ſuffiſante pour aller aſſaillir noſtre vieil ennemy iuſques dans Madric, & luy mettre en compromis ſes delices & ſon Eſcurial, principalement ſous les auſpices d'vn ſi grand & excellent conducteur d'armees, auquel ſon Nauarre, l'Ar-

ragon, & le Portugal tendent les bras, pour estre deliurez de ceste horrible tyrannie Castillane. Quiconque (dy-ie) considerera ces choses, ne pourra s'empescher qu'il n'entre en vne iuste colere, en vne extreme indignation à l'encontre de ceux qui ont esté enuoyez parmy nous, pour attiser & allumer continuellement ce grand feu, dans lequel ceste monarchie a quasi esté consumee.

Que ces gens icy ne soient les Iesuites, nul ne le reuoque en doute, sinon deux sortes de personnes: les vns qui sont d'vn naturel si timide, qu'ils pensent encores estre entre les mains des seize volleurs, & des Iesuites leur conseil: & les autres qui sont de leur confrairie & congregation, & qui ont fait secrettement les plus dangereux de leurs vœux, comme toute vne ville peut estre Iesuite.

Mais ceux-cy ne parlent que d'vne voix basse. Et au contraire on voit vn consentement grand & vniuersel de tous les gens de bien, tant de ceux qui sont sortis de ceste ville pendant les guerres, que de ceux qui y sont demeurez, & qui d'vne si grande ardeur & d'vn si grand courage ont

ouuert les portes de la Capitale à leur Roy (*Nos enim omnes eadem metuere, eadem cupere, eadem odisse nunc oportet:*) On voit (dy-ie) vne si grande affection de toutes les ames vrayement Françoises, vrayement desireuses de la grandeur & augmentation de ceste couronne: qui desia d'vne esperance fondee sur vne asseurance infaillible de vostre iustice & de vostre deuotion au seruice de sa Maiesté, chassent tous ces tueurs de Rois, ces confesseurs & exhortateurs de tels parricides: les chassent (dy-ie) hors de la France, & tout ce qui obeit aux fleurs de Lys, ennemies iurees de tels monstres, qui leur ont arraché l'vn de ses plus chers enfans, & se sont veües à la veille d'entendre de pareilles nouuelles du Roy regnant, par eux ja meurdry d'aide, de conseil & de desir brulant, Et ce iour la de renuerser du tout par terre & briser en mille pieces la colomne, sur laquelle ce Sceptre est appuyé, qu'ils esbranlent il y a si long temps: Qu'ils esbranlent (dy-ie) à la veüe de tous les gens d'entendement, qui l'ont predit en ce grand oracle de la France, non point à huis clos, mais les portes toutes ouuertes, & auec vne affluence

de peuple, semblable à celle qui est dans ceste grande salle, desirant d'entrer ceans: Qui l'ont (dy-ie) predit, non point ambiguement & en gros, mais clairement & auec toutes les circonstances que nous auons veües: annonçans toutes les miseres que nous auons senties, & les calamitez qui nous ont mis à deux doigts pres de nostre ruine: mais leurs preuoyances, leurs aduertissemens, leurs protestations, ont esté aussi inutiles que veritables: vrayes Cassandres,

Ora, Dei iussu, non vnquam credita Teucris.

Pourquoy cela? d'où est venu vne si grande lethargie, & qu'on n'a point remedié à des maux si bien preueuz? La cause en est bien claire: l'or d'Espagne s'estoit coulé dans les bourses des plus fauorisez, qui ont continuellement soustenu & eleué ces trompettes de guerre, ces flambeaux de sedition, ces vents turbulens, qui n'ont autre trauail que d'orager & tempester continuellement le calme de la France.

De ceux qui ont reietté ceste or auec integrité, la plus part neantmoins ont eu le cœur failly: le front leur a blesmy, la main

leur a tremblé, quand il a fallu frapper ce grand coup pour la liberté des Gaules, & pour l'extermination de ces traiſtres qu'on nous a enuoyé icy par troupes.

Peu ſe ſont rencontrez qui ayent ioint le courage, la force & la reſolution à la preud'hommie: & de ceux-cy, on a incontinent trouué moyen de ſe desfaire, on leur a oſté tout credit & toute authorité: mais à la fin *venit luſtris labentibus ætas*, qu'il eſt permis non ſeulement ſans crainte (& qu'on ne nous en penſe point faire, *iamdiu è Gallia fugiſſemus, ſi nos fabulæ iſtæ debellaſſent*) qu'il eſt permis (dy-ie) auec honneur & auec gloire de parler contre ces mauuais eſchanſons, qui ont verſé au peuple le breuuage de rebellion, & l'ont nourry d'vn pain tres-dangereux, enaigriſſant la paſte de la France du leuain Eſpagnol.

Ne penſez point, eſpions de Caſtille, rompre ce coup de l'ardeur Françoiſe, & nous remettre *ad moras iudiciorum longas nimium, & pro nocentibus compoſitas*, comme vous fiſtes en l'annee ſoixante quatre. Lors on ne parloit de vos actions qu'en deuinant: & pour vn homme qui apprehende l'aduenir, il ſ'en trouue touſiours dix qui

n'y penſent pas : mais maintenant qui eſt celuy qui en ſon corps, ou en ſes biens, en la perte de ſes parens, ou de ſes amis n'a ſenty les effets effroyables de voſtre coniuration, & les executions violentes des commandemens que vous faiſiez à la populace en la chaire dediee à la verité, & à la pieté : laquelle vous auez remplie de feu, de ſang, & de blaſphemes horribles, faiſant croire au peuple que Dieu eſtoit le maſſacreur des Rois, & attribuant au Ciel le coup d'vn couſteau forgé dans l'Enfer?

HENRY troiſieme mon grand Prince, qui as ce contentement dans le Ciel, de voir ton legitime & genereux ſucceſſeur, ayant paſſé ſur le ventre de tous tes ennemis, regner tantoſt paiſible en ta maiſon du Louure : & maintenant ſur la frontiere, rompre, diſſiper & tourner en fuitte (mille fois plus honteuſe que la perte de dix batailles) les armees Eſpagnoles, & foudroyer de tes canõs les dernieres villes rebelles, accõpagné de ſix mil Gentilshommes, qui bouillent d'impatience de continuer la glorieuſe vengence de ta mort, Aſſiſte moy en ceſte cauſe, & me repreſentãt continuellement deuant les yeux ta chemiſe

miſe toute ſanglante, donne moy la force & la vigueur de faire ſentir à tous tes ſujets la douleur, la haine, & l'indignation qu'ils doiuent porter à ces Ieſuites, qui par leurs confeſſions impies, par leurs ſermons enragez, par leurs conſeils ſecrets auec l'Ambaſſadeur de ton ennemy, empoiſonneur de ton frere vnique, ont cauſé toutes les miſeres que ton pauure peuple a endurees, & la fin de ta propre vie.

Comencement de la narratiõ & confirmation meſlees.

MESSIEVRS, Charles le quint, & Philippes ſon fils ſe voyans remplis de l'or des Indes, non encores eſpuiſees, n'ont point embraſſé de moindres eſperances que de ſe rendre Monarques & Empereurs de l'Occident: & eleuer en pareille grandeur la maiſon d'Auſtriche en Europe, qu'eſt celle des Ottomans en Aſie.

Ces grãds hommes d'Eſtat n'ont point ignoré, combien les ſcrupules de conſciẽce auoient de force ſur les eſprits, & combien ils penetrent profondément & ſans ceſſe dans la poitrine des hommes.

L'acquiſitiõ de la plus grande partie de la Cour de Rome leur a eſté facile par le moyen de leurs penſions, & des opulents benefices de Milan, Naples, Sicile, outre

ceux d'Espagne de valeur immense.

Mais d'autant que ce qui est en ceste grande ville, est pesant & sedentaire, on a eu besoin d'hommes legers & remuãs disposez en tous lieux, pour executer ce qui seroit du bien & de l'auancement des affaires d'Espagne. Ceux cy, sont les Iesuites qui se sont respandus de tous costez en nombre espouuentable : car ils sont de neuf à dix mil, & ont desia estably deux cens vingt huict colonies espagnoles, possedent plus de deux millions d'or de reuenu, sont seigneurs de Comtez & grandes Baronnies en Espagne & en Italie, & desia paruenus au Cardinalat, prests d'estre fait Pape : & s'ils duroient encores trente ans en tous les endroits où ils sont maintenant, ce seroit sans doute la plus riche & puissante compagnie de la Chrestienté, & souldoyeroient des armees, comme desia ils y contribuent.

Leur principal vœu est d'obeir *per omnia & in omnibus* à leur General & superieur, qui est tousiours Espagnol, & choisi par le Roy d'Espagne. L'experience le monstre trop clairement: LAYOLA, leur premier General estoit Espagnol: LAYNES le se-

e 4. vœu des Iuites.

cond auſſi Eſpagnol : le troiſieme, EVERARDVS, eſtoit Flamãt ſujet d'Eſpagne: BORGIA quatrieme eſtoit Eſpagnol: AQVA VIVA le cinquieme, & qui l'eſt auiourd'huy, eſt Neapolitain ſujet d'Eſpagne. Les mots de ce quatrieme vœu ſont eſtranges, voire horribles : car ils vont iuſques là, *In illo Chriſtum velut præſentem agnoſcant*. Si Ieſus Chriſt commandoit d'aller tuer, il le faudroit faire. Si donc leur General Eſpagnol commande d'aller tuer ou faire tuer le Roy de France, il le faut neceſſairement faire. Leur hiſtoire compoſee par Pierre Ribadenaire Ieſuite, imprimee à Anuers en l'annee 1587. ſous le tiltre *De vita Ignatij*, monſtre que leur inſtitution n'a autre but que l'auancement des affaires d'Eſpagne, où ils ont eſté receus long temps auparauant qu'en aucun autre lieu du monde. Voicy les mots de la page 146. *Nam hæc ſocietas nondum nata in authore ſuo Ignatio, primùm probata eſt in Hiſpania, deinde iam edita in lucem, in Italia Galliáque grauiter oppugnata*. Auſſi ne ſont-ils à rien plus eſtroitement obligez qu'à prier Dieu nuict & iour pour la proſperité des armes & pour les victoires & triomphes

Leur zele particulier enuers le Roy d'Espagne.

du Roy d'Espagne. Voicy les mots de la page 169. *Dies noctésque Deum nostris placare atque fatigare precibus debemus, vt Philippum regem Catholicum incolumem felicißimúmque quàm diutißimè tueatur: qui pro sua auita atque eximia pietate, summa prudentia, incredibili vigilantia,* MAXIMA INTER OMNES QVI VNQVAM FVERVNT REGES POTENTIA *se murum pro domo Dei opponit, & Catholicã fidem defendit. Quod quidem præstat non solum* ARMIS INVICTIS, *& consilijs salutaribus, sed etiam ijs sacrorum patrum excubijs, qui fidei Catholicæ senatui præsunt.* Tellement qu'il ne faut pas trouuer estrange si tant de personnes d'honneur asseurent les auoir ouy prier *pro Rege nostro Philippo*: Car il n'y a le suite au monde qui ne face vne fois le iour la mesme priere, mais selon que les affaires d'Espagne se portent, au lieu où ils se trouuent, ils font leurs vœux pour luy, en public ou en secret.

Ne prient Dieu pour le Roy, & ne luy ont serment.

Et tout au contraire, il est notoire à vn chacun qu'ils ne prient Dieu en façon quelconque pour nostre Roy, auquel aussi ils n'ont serment de fidelité: duquel d'ailleurs ils ne sont capables, comme n'estant

leur corps approuué en France, & eſtans vaſſaux liges, & en tout & par tout obligez tant à leur General qu'au Pape. Ce qui decouure clairement leur coniuration, & monſtre que leur vœu va à la ſubuerſion de l'Eſtat. Car depuis tantoſt ſeize cens ans que la religion Chreſtienne a eſté arroſee du ſang du fils de Dieu, & de ſes Martyrs, on n'a point ouy parler de ſecte qui ait fait de ſemblables & ſi eſtranges vœux.

Tant ſen faut que les Eccleſiaſtiques de France ſen ſoient iamais contaminez, qu'au contraire toutes les fois que les Papes ſe ſont engagez iniuſtement auec les ennemis de ceſte Couronne, & ont voulu employer l'authorité & la puiſſance qu'ils ont de Dieu pour l'edification, l'employer (dy ie) à la deſtruction du plus floriſſant Eſtat de la Chreſtienté, & auquel ils doiuent leur temporel: ils ont trouué de grands & ſaints perſonnages, qui d'vn commun conſentement de l'Egliſe Gallicane ont reſiſté vertueuſement à telles entrepriſes.

Mais ceſte derniere fois, vne partie des gens d'Egliſe ſe ſont trouuez auoir ſuccé

ce laict empoiſonné, & ceſte doctrine de Ieſuites, que quiconque auoit eſté eleu Pape, encores que de tout temps il fuſt recogneu pour penſionnaire, & partizan d'Eſpagne, & ennemy iuré de la France, il pouuoit neantmoins mettre tout le Royaume en proye, & delier les ſujets de l'obeiſſance qu'ils doiuent à leur Prince.

Ceſte propoſition ſchiſmatique, damnable, & directement contraire à la parole de Dieu, qui a ſeparé de tout le ciel & de toute la terre la puiſſance ſpirituelle d'auec les terriennes: Ceſte propoſition, qui rendroit la Religion Chreſtienne auſſi contraire à la manutention des Eſtats & Royaumes, comme en ſa verité elle aide à les eſtablir: Ceſte propoſition (dy-ie) ayant pris place dans les eſprits de quelques François a apporté les fureurs, les cruautez, les meurtres & confuſions horribles que nous auons veu.

Leur brigue en Sorbonne.

En l'an 1561. Iean Tanquerel Bachelier en Theologie, fut condamné à faire amende honorable, pour auoir oſé mettre en ſes theſes que le Pape pouuoit excommunier les Rois. En Ianuier 1589. lors qu'on propoſa en la Sorbonne, ſi on pour-

roit delier les ſujets de l'obeiſſance du Roy, Faber ſyndic, le Camus, Chabot, Faber curé de S. Paul, Chauagnac & les plus anciens y reſiſterent vertueuſement: mais le grand nombre des eſcoliers des Ieſuites, Boucher, Pichenat, Varadier, Semelle, Cueilly, Decret, Aubourg, & infinis autres, l'emporterent à la pluralité de voix, contre toutes les maximes de France & libertez de l'Egliſe Gallicane, que les Ieſuites appellent abus & corrupteles: & voyla les beaux fruicts de leurs leçons en Theologie.

Les Rois de France ſont les fils aiſnez de l'Egliſe, fils qui ont bien merité ce qui ſe peut, repouſſans & reprimans l'audace des Rois de Caſtille, d'Arragon, & d'autres, qui ont voulu entreprendre ſur ſes droicts. Lors que le Pape recognoiſtra le Roy pour ſon fils aiſné & premier Roy de la Chreſtienté, les François le recognoiſtront pour pere ſaint: mais tant que vitric & non pere, partizan & non mediateur, d'vn courage ennemi il s'efforcera de demembrer la France pour y commander abſolument, & de mettre ſous ſes pieds les fleurs de Lys, ou de les attacher en tro-

phee aux armes d'Eſpagne tãt diuerſifiees,

Littora littoribus contraria, fluctibus vndas
Imprecor, arma armis: pugnent ipsique nepotes.

Ainſi ont veſcu nos peres. Du temps de Loys le Debonnaire, Gregoire 4. ſe voulut meſler de venir excommunier le Roy: l'Egliſe Gallicane luy manda qu'il s'en retourneroit luy-meſme excommunié. Le meſme aduint du tẽps de Charles Chauue contre le Pape Adrian.

Braue & inuincible Egliſe Gallicane, tu eſtois lors remplie de courages vrayement François, vrayement Chreſtiens, vrayement religieux, qui auoyent le principal vœu d'obeïr *per omnia & in omnibus* aux commandemens de Dieu touſiours iuſtes, & non pas à toutes les inſolences & entrepriſes, que pourroit faire Rome, ou l'Eſpaigne ſur les Gaules: mais depuis que tes ennemis coniurez contre ta grandeur, t'ont enuoyé ces nouuelles colonies de Caſtillans, ces conuents d'Aſſaſſins obligez par vœu ſolemnel d'obeïr à leur general Eſpagnol comme à Ieſus Chriſt deſcendu en terre, & d'aller aſſaſſiner les Rois & les Princes, ou les faire tuer par d'autres, auſquels ils tranſmettent leur

rage

rage: Depuis ce temps-la (dy-ie) où sont ces belles resolutions de l'Eglise Gallicane?

Comme il se list de quelques enfans iumeaux, que la mort de l'vn fut la fin de l'autre: de mesme ceste loy, de ne se pouuoir departir de l'obeissance deüe au Roy, quelque excommunication qui vienne de Rome: ceste loy (dy-ie) est tellement iointe à l'estat, & l'estat auec elle, que tout ainsi que le iour de leur origine est vn, ainsi sera leur fin. C'est ceste obeissance entiere, parfaite, absolüe, qui gaigne les batailles, qui dissipe les ennemis, qui auance le merite & couronne le labeur, sans laquelle rien ne fleurist, rien ne se peut affermir: C'est le vray lien, l'ornement & la force de toutes choses: *Nec regna socium ferre, nec tædæ sciunt. Si duo soles sint, omnia incendio peribunt.* Aussi encore que les Primats, Archeuesques, & Eueſques ayent la principale charge de la religion en France: si est-ce qu'il faut deuant toutes choses qu'ils facent le serment de fidelité au Roy, tant s'en faut qu'ils ayent vn vœu contraire d'obeir absoluement au Pape.

Sainct Loys s'opposa courageusement & auec aspreté aux bulles de Rome, com-

me il se voit par sa Pragmatique. On ne se fust pas mal vengé à Rome, si on eust peu esteindre toute la race de ce bon & valeureux Roy: à quoy principalement a trauaillé le Cardinal de Plaisance (enuoyé en France sous le tiltre de Legat) qui a employé toutes ses facultez, toutes ses puissances, & toutes ses forces pour subuertir la loy Salique, vray Palladion de la France, & sans laquelle iamais iamais les fleurs de Lys ne fussent montees en ce haut degré d'honneur & de gloire, qui les fait encores auiourdhuy reluire malgré toutes les practiques, toutes les trahisons, toutes les menees d'Espagne, par dessus tout ce qu'il y a de plus superbe & de plus orgueilleux au monde.

Poursuiuons de voir comment peuuent demeurer en France ceux qui ont ce quatrieme & principal vœu d'obeissance absolue, *per omnia & in omnibus* à leur General Espagnol, & au Pape, commandé, & continuellement menacé par le Roy Philippes qui luy tient le pied sur la gorge, par le moyen de Naples, & de Sicile, & de ses partizans dans Rome mesme: Au Pape (dy-ie) qui soustient au chapitre *Ad Apo-*

ſtolicæ. de ſentent. & re iud. in 6. & en l'extrauagant Commu. *Vnam ſanctam. de maioritate & obed. ſubeſſe Romano Pontifici, omni humanæ creaturæ omnino eſſe de neceſſitate ſalutis.* Et à fin qu'il ne ſemble que cela ſe puiſſe ſauuer par la diſtinction du temporel & du ſpirituel, voicy comme nommément & expreſſément il ſe declare chef, ſuperieur & maiſtre abſolut & en ſpirituel & en temporel de tous les Rois & Princes de la terre, ſouſtenant qu'il a puiſſance de les iuger & deſtituer. *Vterque ergo eſt in poteſtate Eccleſiæ, ſpiritualis ſcilicet gladius & materialis: ſed is quidem pro Eccleſia, ille verò ab Eccleſia exercendus: ille ſacerdotis, is manu regum & militum, ſed ad nutum & patientiam ſacerdotis: oportet autem gladium eſſe ſub gladio,* ET TEMPORALEM AVTHORITATEM SPIRITVALI SVBIICI POTESTATI. *Nam veritate teſtante,* SPIRITVALIS POTESTAS TERRENAM POTESTATEM INSTITVERE HABET ET IVDICARE SI BONA NON FVERIT. *Sic de Eccleſia & Eccleſiaſtica poteſtate verificatur vaticinium Hieremiæ,* ECCE CONSTITVI TE HODIE SVPER GENTES ET REGNA, *& cætera quæ ſequuntur. Ergo ſi*

deuiat terrena potestas, iudicabitur à potestate spirituali: sed si deuiat spiritualis, minor à suo superiori: si verò suprema, à solo Deo, nõ ab homine poterit iudicari: testante Apostolo, Spiritualis homo iudicat omnia, ipse autem à nemine iudicatur.

Si ces propositions ne sont erronees & schismatiques, que s'ensuit-il sinon que nous tous qui obeissons au Roy sommes excommuniez, que la France est toute en interdiction, est maudite, & la proye de Satan? Mais comment est-ce que nos ancestres, *quorum virtus etiam hodie vitia nostra sustentat*, se sont comportez en tels accidens, & en telles rencontres? Philippes le Bel manda à Boniface huitieme qu'il n'auoit puissance quelconque sur les Rois de France, & que ceux qui disoient le contraire estoient des sots & des acariastres. Lisez Belarmini, escoutez tous les Sermons, toutes les Confessions des Iesuites, ils mettent au profond de l'Enfer telles propositions auec le Roy Philippes le Bel, & tous ceux qui brusterent publiquement en l'assemblee des Estats de ceste ville de Paris, la bulle de Boniface, declarant le siege de Rome vacquant. Ce Belarmini Iesuite, soustient que les Papes ont puis-

To. 1. Contr. lib. 5. c. 9.

sance de destituer les Rois & Princes de la terre, alleguant pour raison, des attentats & entreprises tyranniques.

Le Pape Benoist trezieme voulut imiter Boniface, mais sa bulle contenant vn libelle diffamatoire contre l'authorité du Roy Charles sixieme, fut publiquement lacerée, & ceux qui l'auoient portee firent amende honorable, & furent menez dans des tumbereaux.

Loys XII. surnommé Pere du peuple a esté autant hay à Rome, comme aimé en France: il auoit donné à Iules second plusieurs villes d'Italie: pour recognoissance Iules suscita contre luy les Espagnols, Allemans, Suisses, & Anglois: mais l'an 1510. le Roy fist assembler vn Concile à Tours, où il fut arresté qu'il le falloit chastier par armes, ce qui fut confirmé par vn autre tenu à Pise. A cause dequoy le Pape entrepriſt d'excommunier le Roy & le Royaume, donnant absolution de tous pechez à ceux qui auroient tué vn François: *Alijs igitur fines adijcitis, alios agris mulctatis, alijs vectigal imponitis, regna augetis, minuitis, donatis, adimitis:* Qui est-ce qui vous a donné ceste puissance? Car quant à Dieu, il vous a dit

que voſtre regne n'eſtoit pas de ce monde.

Ceſte grande excommunication ne put faire breche à la France, mais elle porta coup ſur le Royaume de Nauarre, qui nous eſtoit allié, où les ſujets n'eſtoient ſi affermis contre telles entrepriſes: & ſempara Ferdinand Roy d'Arragon de la meilleure partie de l'eſtat de Nauarre, pendant que Iean d'Albret biſayeul du Roy regnant, eſtoit en l'armee Françoiſe:

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus vltor.

Et en ceſt endroit ie ſuis contraint de dire vn mot de l'origine des Ieſuites, mais fort briefuement, parce que ma cauſe m'appelle ailleurs.

Origine des Ieſuites.

L'an 1521. les François voulurent rendre l'heritage à celuy qui l'auoit perdu à leur occaſion: ils aſſiegerent Pampelune, & la battirent ſi furieuſement qu'ils l'emporterent. Ignace Layola commandant à l'vne des compagnies de la garniſon Caſtillanne, opiniaſtra le plus la defenſe, & y eut les iambes rompues. Cela le tira de ſon meſtier de la guerre, mais ayant voué vne haine irreconciliable contre les François, non moindre que celle d'Annibal contre

les Romains: auec l'aide du malin esprit, il couua ceste maudite coniuration de Iesuires, qui a causé tant & tant de ruine à la France.

La Nature prouide a rendu les animaux farouches & meurtriers peu feconds: la Lyonne n'en porte qu'vn, & vne fois en la vie: s'ils estoient aussi fertiles comme les autres, le monde ne se pourroit habiter. Mais c'est vne chose estrange comment ceste mechante race engendree à la ruine & desolation des hommes, a foisonné en peu d'annees, ayant de soixante qu'ils deuoient estre par leur premiere institution, multiplié à dix mil: tellement que s'ils continuoient de croistre en mesme proportion, ils seroient dans trente ans plus de douze cens mil, & feroient des Royaumes tous Iesuites. Bulle de l'an 1540. tout à la fin.

Ils ne sont pas venus en France à enseignes desployees, ils eussent esté aussi tost estouffez que naiz: mais ils sont venus se loger en nostre Vniuersité en petites châbretes, où ayant long temps renardé & espié, ils ont eu des addresses de Rome, & des lettres de recommandation tres-estroites à ceux qui estoient grands & fauorisez en

France, & qui vouloient auoir credit & honneur dans Rome (& telles sortes de gẽs ont touſiours eſté fort à craindre pour les affaires de ce Royaume.) Par ce moyen donc ſeſtans peu à peu inſinuez, & ayant en fin eu pour Preſidens & iuges leurs Mecenas Cardinaux de Tournon & de Lorraine, ils firent ſigner à deux, ſans ouyr l'Vniuerſité, vn aduis à Poiſſy, que leur College (reprouué pluſieurs fois auparauant) ſeroit receu, & leur religion chaſſee, & qu'ils quitteroient leur nom.

Ils ne vouloient que ceſte entree, ſaſſeurans que petit à petit, *& ſenſim ſine ſenſu* ils feroient vn ſi grand nombre d'ames Ieſuites par leurs confeſſions, leurs ſermons & inſtructions de la ieuneſſe, qu'à la fin non ſeulement ils auroient tout ce qu'ils deſiroient, mais ruineroient leurs aduerſaires & commanderoient ſuperbement à l'Eſtat. Ce qu'ils ont executé au veu d'vn chacun depuis le iour des Barricades, iuſques à l'heureuſe reduction de ceſte ville de Paris en l'obeiſſance de ſa Maieſté.

Quelle langue, quelle voix pourroit ſuffire, pour exprimer les conſeils ſecrets, les coniurations plus horribles que celles

des

des Bacchanales, plus dangereuſes que celles de Catilina, qui ont eſté tenues dans leur College, rue S. Iacques, & dans leur Egliſe rue S. Antoine? Où eſt-ce que les Ambaſſadeurs & agents d'Eſpagne Mandoſſe, Daguillon, Diego Diuarra, Taxis, Feria, & autres, ont fait leurs aſſemblees les plus ſecrettes, ſinon dans les Ieſuites? Où eſt-ce que Louchard, Ameline, Crucé, Cromé, & ſemblables renommez voleurs & meurtriers ont baſty leurs cõiurations, ſinon dans les Ieſuites? Qui fiſt ceſte reſponſe ſanglante contre l'apologie Catholique ſinon les Ieſuites, qui employerent toutes leurs eſtudes pour dire contre la perſonne & les droits de ſa Maieſté regnante, ce qui ſe peut excogiter de faux & de calomnieux au monde? Qui ſont ceux, qui dés l'an 1585. ne vouloient point bailler abſolution aux Gentils-hommes, ſ'ils ne promettoient de ſe liguer contre leur Roy tres-Catholique, & auquel ils ne pouuoient rien obiecter, ſinon qu'il ne ſ'eſtoit pas laiſſé mourir ſi toſt que leurs magiciens auoient predit? Qui fiſt perdre Perigueux, ſinon les Ieſuites qui allerent faire vne ſedition iuſques dans

Les conſeils tenus dans les Ieſuites.

l'Hoſtel de ville? Qui cauſa la reuolte de Rhennes, laquelle ne dura que huict iours, & qui importoit de toute la Bretagne, ſinon les Sermons des Ieſuites, ainſi qu'eux-meſmes le firent imprimer en ceſte ville? Qui a fait perdre Agen, Tholouſe, Verdun, & generalement toutes les villes où ils ont pris pied, Bordeaux excepté, où ils furent preuenus: & Neuers, où la preſence de monſieur de Neuers, & la foibleſſe des murailles fiſt perdre le courage à ceux qu'ils auoient enuenimez?

Où eſt-ce que ces deux Cardinaux qui ſe diſoient Legats en France, aſſembloient leurs conſeils ſinon dans les Ieſuites? Où eſt-ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne Mandoſſe, le iour de la Touſſaincts 1589. le Roy ayant forcé les faux-bourgs alla tenir le conſeil des ſeize, ſinon dans le College des Ieſuites? Où eſt-ce que l'annee enſuiuant la reſolution fut prinſe de faire pluſtoſt mourir de famine les neuf dixiemes parties des habitans de Paris, que de rendre la ville au Roy? Qui eſt-ce qui preſta du vin, des bleds, & des auoynes ſous le gaige des bagues de la

Couronne, ſinon les Ieſuites, qui en furent encores trouuez ſaiſis par Lugoly, le lendemain que le Roy fut entré en ceſte ville? Qui a preſidé au conſeil des ſeize voleurs, ſinon Comolet, Bernard, & pere Odo Pichenat, le plus cruel tygre qui fuſt dans Paris, & qui receut vn tel creuecœur de voir les affaires aller autrement qu'il ne ſeſtoit promis, qu'il en eſt deuenu enragé, & eſt encores auiourdhuy lié dans leur College de Bourges? Vn ancien diſoit que ſi on pouuoit regarder dans les eſprits des mechans, on y verroit *laniatus & ictus: quando vt corpora vulneribus, ita fœuitia, libidine, & malis conſilijs animus dilaceratur.*

Lors que le Roy Philippes ayant fait entrer par les perſuaſions des Ieſuites, ſa garniſon Eſpagnole dans Paris, voulut auoir vn tiltre coloré de ce qu'il tenoit deſja par force: qui y enuoya-il, ſinon pere Matthieu Ieſuite, portant vn nom ſemblable au ſurnom de l'autre Matthieu Ieſuite, principal inſtrument de la ligue en l'annee 1585? Ce Matthieu en peu de iours qu'il demeura en ceſte ville, logé dans le College des Ieſuites y fiſt eſcrire & ſigner

la lettre, par laquelle ceux qui se disoient les gens tenans le conseil des seize quartiers de la ville de Paris, donnoient non seulement la ville, mais tout le Royaume au Roy Philippes. Ce qui se cognoistra mieux par la lecture de la lettre, que tout autre discours.

SIRE, *Vostre Catholique maiesté nous ayant esté tant benigne, que de nous auoir fait entendre par le tres-religieux & reuerend pere Matthieu, non seulement ses saintes intentions au bien-general de la religion, mais particulierement ses bonnes affections & faueurs enuers ceste cité de Paris.* Et apres, *Nous esperons en Dieu qu'en bref les armes de sa Saincteté, & de vostre Catholique maiesté iointes, nous deliureront des oppressiõs de nostre ennemy, lequel nous a iusques à present, & depuis vn an & demy, bloquez de toutes parts, sans que rien puisse entrer en ceste cité qu'auec hazard, ou par la force des armes: & s'efforceroit de passer outre, s'il ne redoutoit les garnisons qu'il a pleu à vostre Catholique maiesté nous ordonner. Nous pouuons certainement asseurer à vostre Catholique maiesté, que les vœux & souhaits de tous les Catholiques, sont* DE VOIR VOSTRE CATHOLIQVE MAIESTE' TENIR LE SCEPTRE DE

CESTE COVRONNE ET REGNER SVR NOVS, *comme nous nous iettons tres-volontiers entre ſes bras, ainſi que de noſtre pere, ou bien qu'elle y en eſtabliſſe quelcun de ſa poſterité: que ſi elle nous en veut donner vn autre qu'elle meſme, il luy ſoit agreable qu'elle ſe choiſiſſe vn gendre, lequel auec toutes les meilleures affections, toute la deuotion & obeiſſance que peut apporter vn bon & fidele peuple, nous receurons Roy. Car nous eſperons tant de la benediction de Dieu ſur ceſte alliance, que ce que iadis nous auons receu de ceſte tres-grande & tres-Chreſtienne princeſſe Blanche de Caſtille, mere de noſtre tres-Chreſtien & tres-religieux Roy S. Loys, Nous le receurons, voire au double de ceſte grande & vertueuſe Princeſſe fille de voſtre Catholique maieſté, laquelle par ſes rares vertus arreſte tous yeux à ſon obiect: y reſplendiſſant le ſang de France & d'Eſpagne, pour en alliance perpetuelle fraterniſer ces deux grandes Monarchies ſous leur regne, à l'auancemẽt de la gloire de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſplendeur de ſon Egliſe, & vnion de tous les habitans de la terre, ſous les enſeignes du Chriſtianiſme: Comme voſtre Catholique maieſté, auec tant de ſignalees & triomphantes victoires, ſous la faueur diuine, & par ſes armes a fait de tres-grands progrez & auancemens, leſ-*

quels nous supplions Dieu, qui est le Seigneur des batailles, continuer auec tel accomplissement, que l'œuure en soit bien tost accompli: & pour ce faire, prolonger à vostre Catholique maiesté en parfaite santé la vie tres-heureuse, comblee de victoires & triomphes de tous ses ennemis. De Paris ce 2. Nouëbre 1591. Et plus bas à costé, *Le reuerend pere Matthieu present porteur, lequel nous a beaucoup edifiez, bien instruit de nos affaires, suppleera au defaut de nos lettres enuers vostre Catholique maiesté, laquelle nous supplions bien humblement adiouster foy à ce qu'il luy en rapportera.*

La datte de ceste lettre est infiniment considerable, car elle est du second Nouembre 1591. & treize iours apres ceux qui l'auoient escrite, & qui auoient entendu par pere Matthieu les intentions du Roy Philippes: ceux (dy-ie) qui ne bougeoient des Iesuites, & qui n'alloiẽt en confession nulle part ailleurs, executerent ceste grande & horrible cruauté, bourrelant à l'Espagnole, & sans forme ne figure de procés, celuy, lequel comme le chef de leur iustice, ils reueroient le iour auparauant: se promettans les Espagnols, Iesuites, & seize volleurs, ou plustost seize bourreaux

Mort de M. Brisson.

& leurs adherãs, que ce ſpectacle tragique & hideux qu'ils preſentoient au peuple en pleine Gréue l'animeroit & enflammeroit à ſe baigner dans le ſang de tous les gens de bien, qui ne pouuoient gouſter la tyrannie Eſpagnole. Mais Dieu, qui a en horreur telles & ſi execrables entrepriſes, en ordonna autrement, & fiſt que ce iour effroyable qu'ils penſoient eſtre l'eſtabliſſement aſſeuré du commandement Eſpagnol dans Paris, en fut la ruine, *tunc Troia capta eſt.* Les plus endormis & aſſoupis commencerent à ſe reueiller : les plus timides à changer leur crainte en deſeſpoir: & les plus enſorcelez par les ſermons des Ieſuites, à cognoiſtre que l'Empire Caſtillan, qu'on leur auoit depeint remply de douceur, d'heur & de felicité, eſtoit le comble de ce qui eſt de plus cruel & de plus redoutable au monde.

Ceſte lettre eſcrite au Roy d'Eſpagne, ſurpriſe pres de Lyon par le ſieur de Chaſeron, & enuoyee au Roy (de laquelle l'original fut veu, & ſe voit encores chacun iour) fiſt clairement cognoiſtre que le but que les Ieſuites, & autres traiſtres à la Frãce, ſeſtoient propoſé durant toutes ces

guerres, estoit de faire le Roy d'Espagne Monarque de toute la Chrestienté. Le commun prouerbe de ces hypocrites est, VN DIEV, VN PAPE, ET VN ROY DE LA CHRESTIENTE', le grand Roy Catholique & vniuersel. Toutes leurs pensees, tous leurs desseins, toutes leurs actions, tous leurs sermons, toutes leurs confessions n'ont autre visee que d'assujettir toute l'Europe à la dominatiõ Espagnole. Et d'autant qu'ils ne voyẽt aucune plus forte digue, que l'Empire François qui empesche ceste grande inondation, ils ne trauaillẽt à rien autre chose qu'à le dissiper, demembrer & perdre par toutes sortes de seditions, diuisions, & guerres ciuiles qu'ils y allument continuellemẽt, s'efforçans sur tout d'esteindre la maison Royale, qu'ils voyẽt reduite à peu de Princes. Et de faict, qui est-ce qui pour rendre execrable & abominable à tous les François la race de monsieur le Prince de Condé Loys de Bourbõ, en laquelle consiste la plus grande partie de messieurs les Princes du sang: a publié entre nous qu'il se fust fait couronner Roy de France, sinon les Iesuites, qui ont esté si impudens

Imposture cõtre messieurs les Princes du sang.

& si effrontez, que d'escrire en la vie d'Ignace page 162. vne chose si notoirement faulse, & d'adiouster que M. le Prince auoit fait battre de la monnoye d'or, en laquelle estoit ceste inscription, *Ludouicus* XIII. *Dei gratia Francorum Rex primus Christianus. Quæ inscriptio arrogantissima est* (dient ils) *& in omnes Christianissimos Franciæ reges iniuriosa.* Ils ne dient pas *esset*, comme d'vne chose douteuse, mais *est*, comme d'vne chose certaine.

Vous Princes genereux, enfans d'vn tel Pere, commẽt est-ce que vous n'estranglez de vos propres mains ces imposteurs, qui vous veulent mettre sur le front la plus laide & la plus honteuse tache qui se puisse imaginer au monde?

Mais à quoy est-ce que ie m'arreste? A des calomnies contre les morts. Hé ils ont voulu massacrer les viuans! Ne fust-ce pas dans le College des Iesuites à Lyon, & encores dans celuy des Iesuites à Paris, que la derniere resolution fut prise d'assassiner le Roy au mois d'Aoust 1593? La depositiõ de Barriere executé à Melun, n'est elle

Ont voulu tuer le Roy.

pas toute notoire, & n'a elle pas fait trembler & treſſaillir tous ceux, qui ont le cœur vrayement François, tous ceux qui n'ont point baſty leurs deſſeins & leurs eſperances ſur la mort du Roy? Ne fuſt-ce pas Varade Principal des Ieſuites, choiſi tel par eux, comme le plus homme de bien & le meilleur Ieſuite, qui exhorta & encouragea ce meurtrier, l'aſſeurant qu'il ne pouuoit faire œuure au monde plus meritoire, que de tuer le Roy, encores qu'il fuſt Catholique, & qu'il iroit droit en Paradis? Et pour le confirmer dauantage en ceſte malheureuſe reſolution, ne le fiſt-il pas confeſſer par vn autre Ieſuite, duquel on n'a peu ſçauoir le nom, & qui eſt parauenture encores en ceſte ville, eſpiant de ſemblables occaſions? Quoy plus? ces impies & execrables Aſſaſſins ne communierent ils pas encores ce Barriere, employans le plus ſainct, le plus precieux, & le plus ſacré myſtere de la religion Chreſtienne, pour faire maſſacrer le premier Roy de la Chreſtienté? *O quàm maluiſſent patrati, quàm incœpti facinoris rei eſſe!*

Boutique de Satan, où ſe ſont forgez tous les aſſaſſinats qui ont eſté executez

ou attentez en l'Europe depuis quarante ans, vrais succeſſeurs des Arſacides ou Aſſaſſins, qui tuerent le Comte Raimond de Tripoli, le Marquis de Monferrat Conrard, Edouart fils du Roy d'Angleterre, & pluſieurs autres grands Princes. Auſſi leur Roy qu'ils adoroient (comme les Ieſuites font leur General touſiours Eſpagnol) faiſoit porter deuant luy vne hache d'armes, pleine de couſteaux trenchans des deux coſtez, & crioit celuy qui la portoit, Tournez-vous arriere, fuyez deuant celuy qui tient entre ſes mains la mort des Rois.

Il a eſté pris depuis peu vn Ieſuite Aſſaſſin en Flandres, qui a depoſé à la mort, qu'il y en auoit vn autre enuoyé d'Eſpagne pour tuer le Roy. Hé, que ſçauons-nous ſ'il eſt maintenant dans le College des Ieſuites, attendant ſon occaſion, & que le Roy ſ'approche d'icy? Car pour monſtrer que les Ieſuites ne peuuent deſaduouer leurs compagnons de telles entrepriſes, & que le haut poinct de leur honneur conſiſte à executer tels aſſaſſinats, appellans martyrs ceux qui y ont reſpandu leur vie. Il y a plus de trois mil perſonnes qui ſça-

uent, que Comolet preſchant à Noel dernier dans l'Egliſe ſainct Barthelemy, priſt pour ſon theme le troiſieme chapitre des Iuges, où il eſt parlé d'vn Aod, qui tua le Roy Moab, & ſe ſauua. Et apres auoir fait mille diſcours ſur la mort du feu Roy, & exalté & mis entre les Anges ce meurtrier, ce tygre, ce diable incarné de Iacques Clement, il commença à faire vne grande exclamation, IL NOVS FAVT VN AOD, IL NOVS FAVT VN AOD, *fuſt-il moine, fuſt il ſoldat, fuſt-il goujat, fuſt il berger, n'importe de rien: Mais il nous faut* VN AOD, *il ne faut plus que ce coup pour mettre nos affaires au poinct que nous pouuons deſirer.*

Voyez Meſſieurs, conſiderez deux & trois fois, conſiderez iuſques à quel degré noſtre ſtupidité, ou pluſtoſt noſtre laſcheté (pardonnez moy ſi ie parle ainſi, vne iuſte douleur m'emporte) a fait monter l'audace, l'inſolence, la temerité, l'impudence de tels traiſtres, de tels eſpions d'Eſpagne, de tels meurtriers, d'oſer employer la chaire de Dieu à crier qu'il faut tuer les Rois: C'eſt leur pure doctrine, Allin Principal du College du Seminaire à Rheims, en a fait vn liure exprés. Et à ce propos, quand

Guillaume Parry fut executé, il declara que *Benedicto Palmio* Iesuite, luy auoit fait entendre qu'il estoit permis de tuer & assassiner tous les Rois & Princes excommuniez par le Pape: Dequoy ayant depuis communiqué auec vn docte Prestre nommé Vates, il luy dist que ceste proposition estoit faulse, & qu'il seroit damné: & en ceste incertitude Parry s'alla confesser à Annibal Codreto Iesuite, demeurant à Paris (qui est celuy qui en vn liure imprimé à Lyon, a escrit que leur societé auoit pris son nom de ce que Dieu les auoit donnez pour compagnons à son fils Iesus Christ, & qu'il les auoit acceptez pour ses compagnons.) Ce Codret luy dist qu'il faloit que Vates fust vn heretique, l'asseurant qu'il ne pouuoit faire vn œuure plus meritoire, & que les Anges le porteroient au Ciel.

Vous Rois & Princes de la terre, vous n'estes plus asseurez au dedans de vos palais & au milieu de vos gardes, si ceste proposition diabolique, vomie du plus profond de l'Enfer se coule dans les esprits du peuple, comme les Iesuites la luy inculquent continuellement par leurs maudi-

tes confessions, à quoy aussi ils sont obligez par leurs reigles, *Tyrannos aggredientur, lolium ab agro dominico euellent.* Ils ont en leurs bulles & statuts vn article qui ne tend à autre fin. Sans attendre aucun an de probation ils reçoiuent ceux qui se presentent à faire leurs vœux, apres lesquels, encores que simples, celuy qui a dit le mot est irreuocablement obligé à leur General: & neantmoins le General le peut chasser, quand il luy plaist, iusques à ce qu'il soit profez: ce qui n'aduient quelquefois que vingt cinq & trente ans apres. Pourquoy cela si estrange, si extraordinaire, si inique, que ce contract ne soit point reciproque? A fin qu'ayant tenu vn homme quelquefois vingt cinq ans auec eux, s'il luy vient des successions, ils les prenent: & que s'il ne luy vient rien, ils le puissent chasser, s'il n'entreprend d'executer tout ce qu'ils voudront. Tellement que celuy qui aura consumé auec eux toute sa ieunesse, se voyãt d'vn costé reduit à l'aumosne, & de l'autre des promesses d'vn Paradis assuré, se resoudra facilement à estre luy-mesme tueur, ou exhorter, confesser, & communier tous les parricides qui se presenteront.

Summ. const. f. 308.

Toutes les fois que ie me remets deuant les yeux, en quelle extremité de miseres, & nous tous en particulier, & l'estat de la France en general, se fust trouué si cet assassinat si dextrement persuadé, si viuement empreint par Varade Principal des Iesuites à Barriere, eust esté executé: la seruitude horrible en laquelle seroit maintenant la France, l'insolence & les trionfes des Espagnols, & l'estat deplorable de ceste grande ville, en laquelle commanderoit superbement l'Infante de Castille: Il faut que ie confesse que la colere & la iuste indignatiõ me font sortir hors de moy, de voir qu'encores ces traistres, ces scelerats, ces Assassins, ces meurtriers des Rois, ces confesseurs publics de tels parricides, sont entre nous, ils viuent, ils hument l'air de la France: comment ils viuent? ils sont dans les palais, ils sont caressez, ils sont soustenus, ils font des ligues, des factions, des alliances & associations toutes nouuelles. Quoy? hé si Dieu permet qu'vn de ces iours quelque Iesuite, ou autre par eux persuadé soit apprehendé comme celuy de Melun, pensez-vous tant que vous estes qui les supportez en vos discours,

où vous faites les prudens, les considerez les sages, en vn mot les Espagnols, pensez vous, dy-ie, estre en seureté parmy nous? Non non, en toute autre chose on ne peut apporter trop de modestie & de retenue: mais où il y va de la vie, du salut, & de la conseruation de ceste personne si sacree, si necessaire à la Frãce, sans laquelle c'estoit fait de l'Estat, il estoit couuert de perpetuelles tenebres, & fust maintenant l'vne des prouinces d'Espagne: en cela (dy-ie) on ne peut apporter trop d'ardeur: qui y est froid, qui y est modeste, il est traistre: la vertu en telles matieres consiste en l'excés, non point d'affection seulement, mais de passion: *quantalibet vis omnium gentium conspiret in nos, impleat armis virisque totum orbem, classibus maria consternat, inusitatas belluas inducat, tu nos præstabis inuictos, rex inuictissime: sed quis hoc Galliæ columen ac sidus diuturnum fore polliceri potest*, si ceux qui ont entrepris continuelle sur sa vie, ceux qui reçoiuent les Assassins enuoyez de Lyon, pendant qu'elle estoit rebelle, & maintenant d'Espagne: si ceux (dy-ie) qui desesperent les religieux, aigrissent continuellement le peuple

peuple contre ſa Maieſté, ſont maintenus & conſeruez en ſon eſtat.

Corruption de la ieuneſſe.

Mais ils enſeignent la ieuneſſe : à quoy faire ? à deſirer & ſouhaiter la mort de leurs Rois. Tant s'en faut que la peine des crimes des Ieſuites doiue eſtre adoucie par la conſideration de l'inſtruction des enfans, qu'au contraire c'eſt ce qui la doit aggrauer & augmenter infiniment. Car c'eſt ceſte belle inſtitution de la ieuneſſe, ce sõt ces malheureuſes propoſitiõs qu'ils mettent dans leur eſprit tendre, ſous pretexte de les inſtruire aux lettres (*vt venena non dantur, niſi melle circumlita : & vitia non decipiunt, niſi ſub ſpecie vmbráque virtutum:*) Ce ſont ces confeſſions hardies (où ſans teſmoins ils imbuent leurs eſcoliers de la teinture de rebellion contre leur Prince & ſes Magiſtrats) qui ont remply tant de places & tant de dignitez d'ames Eſpagnoles ennemies du Roy & de ſon eſtat.

- - Puerorum infantia primo
Errorem cum lacte bibit. -

Quelques-vns de leurs Eſcoliers ont reietté leurs perſuaſions : & ceux-là les haiſſent plus mille fois que ceux qui ne les cognoiſſent pas. Mais pour vn qui y a re-

siſté, cent ont eſté corrompus.

Nous liſons dans le 52. de Dion que Mæcenas remonſtroit à Auguſte, qu'il n'auoit aucun moyen plus propre pour ſ'eſtablir vn repos & aux ſiens, que de faire inſtruire la nobleſſe Romaine aux lettres, par ceux qui aimoient la Monarchie. Car en peu de temps le monde ſe renouuelle, & ceſte ieuneſſe eſt incontinent montee aux grandes charges. De meſmes rien ne peut eſtre plus dangereux que de faire inſtruire nos enfans par ces eſpions d'Eſpagne, qui haiſſent ſur toutes choſes la grandeur de la monarchie Françoiſe.

Rien n'eſt ſi aiſé que d'imprimer en ces eſprits foibles telle affection qu'on veut: rien plus difficile que de l'en arracher: *Altius enim præcepta deſcendũt, quæ teneris animis imprimuntur.* Ce n'eſtoit pas la riuiere d'Eurotas qui faiſoit les hommes belliqueux, mais bien la bonne inſtitution de Lycurgue: Ce n'eſt pas la riuiere de Seine, ou la Garonne qui a fait tant de mauuais François: mais les Colleges des Ieſuites à Paris, Tholoze, & Bordeaux. Depuis que tels Eſcoliers ſont entrez aux charges, *maiorum mores non paulatim vt antea, ſed torrentis modo præcipitati ſunt.*

La religion Chreſtienne a toutes les marques d'extreme iuſtice & vtilité, mais nulle ſi apparéte que l'exacte recommandation de l'obeiſſance des Magiſtrats, & manutention des polices: & ces gens icy qui ſe dient de la Societé de Ieſus, n'ont autre but que de renuerſer toutes les puiſſances legitimes, pour eſtablir la tyrannie d'Eſpagne en tous endroits: & à cela forment les eſprits de la ieuneſſe, qu'on leur penſe donner pour inſtruire aux lettres, en la religion, & en la pieté:

Prò ſuperi, quantum mortalia pectora cæcæ
Noctis habent: ipſo ſceleris molimine Tereus
Creditur eſſe pius, laudémque à crimine ſumit.

Les Carthaginiens immoloient leurs propres enfans à Saturne, eſtans contraints les pere & mere d'aſſiſter à ce ſacrifice, auec vne contenance gaye. C'eſt vne choſe eſtrange que nous auons veu le temps, auquel celuy qui ne faiſoit eſtudier ſes enfans ſous les Ieſuites n'eſtoit pas eſtimé bon Catholique, & que ceux qui auoient eſté dans ce College auoient leur paſſe-par-tout: il ne falloit quaſi point informer de leur vie. Tellemẽt que les peres ſaccõmodans à la ſaiſon, eſtoient contraints de

Volent les enfans.

perdre leurs enfans, qui estoient ou charmez, ou bien souuent du tout volez, s'ils les trouuoient à leur gré. Dequoy il n'y a que trop d'exemples deplorables, assez cogneus à vn chacun, & des plaintes publiques qui en sont laissees à la posterité contre ces plagiaires cruels qui separẽt les enfans d'auec les peres: & souuent derobent tout l'appuy & le soustien d'vne maison: comme au Lieutenant criminel d'Angers Airault, qui est chargé de huit petits enfans en sa vieillesse, & a esté vollé par les Iesuites de son fils aisné, qui pourroit maintenant entrer en sa charge, & seruir de pere à ses freres & sœurs tous ieunes. Ils le luy ont soustrait dés l'âge de quatorze ans, & le tiennent en Italie & en Espagne, sans que iamais il en ait peu sçauoir aucunes nouuelles, quelques monitiõs & censures Ecclesiastiques qu'il ait fait ietter contre eux: desquelles ils se moquent, se contentans d'vne absolution enuoyee par leur general Espagnol.

Volent le bien des maisons.

Ce pendant quand Airault viendra à mourir, les Iesuites demanderont droict d'ainesse en son bien: car iamais ils ne font faire vœu de pauureté, que toute esperan-

ce de ſucceſſion ne ſoit hors : & deuant que faire la profeſſion ils donnent leur bien au College : ainſi rien n'en ſort, tout y entre, *& ab inteſtat*, & par les teſtamens qu'ils captent chacun iour, mettans d'vn coſté l'effroy de l'Enfer en ces eſprits proches de la mort, & de l'autre leur propoſans le Paradis ouuert à ceux qui donnent à la Societé de Ieſus : comme fit Maldonat au Preſident de Montbrun S. André, tirant de luy tous ſes meubles & acqueſts par vne confeſſiõ pleine d'auarice & d'impoſture, de laquelle monſieur de Pibrac appella comme d'abus en pleine audience. On ſçait le teſtament qu'ils firent faire au Preſident Gondran de Dijon, par lequel il dõna demy eſcu à ſa ſœur qui eſtoit ſon vnique heritiere, & ſept mil liures de rente aux Ieſuites. On ſçait comme ils ont vollé la maiſon des Bollons, qui eſtoit l'vne des plus riches de Bordeaux : Et tout recentemẽt comme ils ont eu pour le droit d'aineſſe en la maiſon de monſieur le Preſident de Large-baſton, la terre de Faiolles, qu'ils ont vendue douze mil eſcus, & enuoyé l'argent en Eſpagne, pour eſtre mis en leur threſor. Car ils ne gardent en

France que l'immeuble qui leur eſt legué, ſans le pouuoir aliener.

On ſçait encores tout notoirement comme ils ont vollé le frere vnique du ſieur Marquis de Canillac, qui a dés maintenant huit mil liures de rente, & qui eſt ſubſtitué à plus de quarante cinq mil, & ſe garderõt bien de luy faire faire vœu de pauureté, tant qu'ils auront eſperance de la ſucceſſion de ſon frere aiſné, qui n'eſt point marié, & qui expoſe chacun iour ſa vie aux perils de la guerre pour le ſeruice du Roy, qui l'a honoré de ſa Lieutenance en Auuergne. Et ne faut point douter qu'aduenant faute de luy, ſelon les iugemens qu'ils ont obtenus iuſques icy, ils ne ſe trouuaſſent Marquis de Canillac, ruinans ceſte maiſon, l'vne des plus grandes, plus riches& plus illuſtres de l'Aquitaine.

On a touſiours accuſé noſtre nation du defaut de prudence. Quant à la iuſtice, à la liberalité, à la valeur & au courage nous en auons aſſez, voire trop : de prudence trop peu. Quelle ſupinité eſt-ce que ces gens icy, ſous pretexte de meſpriſer deux ſols de porte, & quelque lendit, ayent acquis en trente ans deux cens mil liures de rente?

Eia age nobiſcum ſic quæſo paciſcere, triplex
Accipias pretium, legatáque cuncta relinquas,
Abſtineáſque manus alieno, & munera tenas:
Sed pietas iam nota tua eſt, animúſq. benignus,
Magna petis, qui parua fugis.

En noſtre Vniuerſité on n'a iamais rien deſiré des pauures, mais ſi vn enfant de bonne maiſon donne quatre ou cinq eſcus à celuy qui l'a inſtruit toute vne annee, cela peut-il eſtre trouué mauuais? N'eſt-il pas raiſonnable, que ceux qui ont conſumé leur âge aux lettres ayent quelque choſe, *Vnde toga niteat?* Dénier cela, tant ſ'en faut que ce ſoit ſoulager la pauureté, qu'au contraire c'eſt l'abyſmer. Vn pauure ieune homme trouuoit moyen de ſe couler auec les riches iuſques à 20. ou 22. ans, & lors commẽçoit à gaigner quelque choſe: ce qui faiſoit eſtudier tous les ans mille perſonnes. Mais depuis que les Ieſuites ont attiré à eux les Eſcoliers on a perdu tout courage, *ſublatis ſtudiorum præmijs ſtudia pereunt.* Tous les plus grans & excellens perſonnages de l'antiquité ont eſtimé que la recompenſe de ceux qui inſtruiſoiẽt la ieuneſſe eſtoit raiſonnable, & outre la raiſon, la neceſſité y eſt: *ſuper omni-*

bus negotijs melius atque rectius olim prouiſum, & quæ conuertuntur, in deterius mutantur.

Et neantmoins ces gens icy imitans les fins empoiſonneurs qui ne iettent iamais vn gros morceau de poiſon, mais l'incorporent ſubtilement auec quelque viande friande & delicate, n'ont trouué moyen ſi propre pour attirer les Eſcoliers que ceſte abolition de lendits. Car la ieuneſſe debauchee aime beaucoup mieux deſpẽdre *in locis ædiles metuentibus*, l'argent que leurs peres leurs enuoyent, que de le bailler à vn Regent, qui toute l'annee aura trauaillé pour eux.

Tout cela ſeroit peu, ſans les charmes & les ſorts qu'ils iettẽt ſur la ieuneſſe: Mais tout ainſi que les Romains auoient ſi grand ſoin de faire inſtruire la Nobleſſe Gauloiſe à Authun, où ils les nourriſſoiẽt en vne bien-vueillance enuers leur Empire, & en vne oubliance de l'ancienne liberté des Gaules. De meſmes le tyran d'Eſpagne a les Ieſuites diſpoſez par la France, pour planter l'amour de ſon nom & de ſa dominatiõ dans les eſprits tendres de nos enfans, *Semina in corporibus humanis diuina diſperſa ſunt, quæ ſi bonus cultor excipit, ſimilia originis*

Font aimer à la ieuneſſe le nom d'Eſpagne.

originis prodeunt : ſin malus, non aliter quàm humus ſterilis ac paluſtris necat, & deinde creat purgamenta pro frugibus. Et quelque peine qu'on puiſſe prendre apres pour arracher telles opinions, c'eſt perdre temps: *ſtomachus enim morbo vitiatus quoſcumque accipit cibos mutat.* De ſorte qu'il en faut venir à la crainte des loix & à la force, *& magno timore magna odia compeſcenda : ſed fidelius & gratius ſemper eſt obſequium, quod ab amore, quàm quod à metu proficiſcitur.* Ceux qui ſont bleſſez de l'aſpic nommé Dipſas, ont vne alteration perpetuelle par la force du venin qui ſe ſpand en toutes les veines, & ſeiche la maſſe du ſang, tellement que le malade boit continuellement & ne ſe peut raſſaſier. De meſme ceux qui ont vne fois receu ceſte veneneuſe & peſtilencielle inſtruction des Ieſuites, ont vne ſoif continuelle de troubler les affaires de leur païs, & d'auancer la domination Eſpagnole.

L'hiſtoire de Portugal eſt notoire: Le Roy Philippes iettoit l'œil ſur ce Royaume voiſin il y auoit fort long temps: mais ſans faire mourir le Roy & la plus grande partie de la nobleſſe il ne le pouuoit domter. Il employe les Ieſuites qui eſtoient à

vnion de ortugal à la rannie d'Eagne, procure par les ſuites.

niõ de Portg. f 9 & 10.

l'entour du Roy Sebaſtian, & qui ſe font appeller Apoſtres en ce païs-là, leſquels par mille ſortes d'artifices luy ayant oſté ſes anciens ſeruiteurs, meſmes Pierre d'Alcaſſonne ſon Secretaire d'Eſtat, luy perſuadent de paſſer en Afrique contre ennemis infinis fois plus forts que luy. Il l'entreprit, mais il y perdit la vie, auec quaſi toute la nobleſſe de Portugal. Pendant le regne du Cardinal qui dura peu, les Ieſuites font ſi bien leurs prattiques, qu'incontinent apres ſa mort, le Roy Antoine recogneu par tous les Eſtats, eſt chaſſé de la terre ferme, luy ayant en vn meſme iour fait reuolter tous les ports de mer, de ſorte qu'il fut contraint de faire deguiſé & à pied plus de quatre cens liuës. Les iſles de Tercere tenoient encores pour le Roy Antoine, c'eſtoit vn bon pied, & qui rompoit tout le trafic des Indes, les François ſ'y ietterent conduits par le ſieur Commandeur de Chattes: tous les habitans des Iſles, tous les Religieux, Cordeliers, & autres ſe monſtrerent tres-affectionnez à leur Roy, & ennemis iurez des Caſtillans: Tout au contraire les Ieſuites qui auoient fait reuolter le reſte du Royaume, commence-

rent à fulminer contre les François, & à exalter le Roy Philippes. Que fist-on ? au lieu de les ietter dans la mer, au moins de les chasser hors des Isles, on se contenta de les murer dans leur cloistre. Et cecy est deduit au long dans l'histoire imprimee à Genes par le commandement du Roy d'Espagne, & qui est du tout à son auantage. Aussi tout ce qui y est escrit des Iesuites est mis en leur honneur, comme ayans esté les principaux moyens de ceste vnion de Portugal à Castille: tout ainsi que leur trauail de maintenant n'a autre but qu'vne semblable vnion & annexe de la France à la couronne d'Espagne. *Vniõ de Po fol.197.b.*

Que firent les Iesuites ? quand ils veirent qu'il estoit temps, vne nuict ils demurerent leurs portes, & meirent au deuant le sainct Sacrement de l'Autel, se moquans de Dieu, & se seruans de ses sacrez mysteres pour exciter des seditions: & commencerent à si bien prattiquer le peuple, qu'ils le rendirent froid à se ioindre aux François, conduits par monsieur le Mareschal de Strossy, qui fut rompu. Et icy il faut leuer les oreilles : l'histoire porte que vingt-huit seigneurs, & cinquante deux gentils- *fol.214.b.*

hommes François furent bourrelez par l'arreſt Eſpagnol en meſme iour, ſur vn meſme eſchafaut à Ville-franche, & infinis ſoldats pendus. La meſme hiſtoire deſcrit que pendant ceſte guerre, cinq cens Cordeliers, ou autres Religieux qui auoient preſché ou parlé pour le Roy Antoine furent executez à mort. Voilà les preceptes des Ieſuites: Tuez, maſſacrez, pendez, bourrelez. Auſſi nous voyons qu'en France ceux qui vont à confeſſe à eux, & qui ſont nourris de leurs mammelles, ſont ſi cruels qu'ils ſe tuent les vns les autres.

Marcelin au 27. dit, que vers le Pont Euxin il y auoit vn peuple nommé *Odryſæ, qui ita humanum ſanguinem fundere erant aſſueti: Vt ſi hoſtium copia non daretur, ipſi inter epulas ſuis corporibus imprimerent ferrum.* Ceux cy ſ'entretuent encores qu'ils ayent tant d'ennemis en la campagne.

Allez donc meſſieurs de la Nobleſſe, ſuiuez ces diſciples des Ieſuites, à fin qu'à la premiere fantaſie ils vous payẽt à coups de poignard de tous vos ſeruices: & qu'au mieux qui vous puiſſe aduenir, vous faciez quelque coin de la France *Maurorum pro-*

uinciam, & ex Bætica iura petatis: quantò pulchrius erit Vestra fide communi, vestris communibus viribus imperium retentum ac omnino recuperatum esse.

Courage donc, braue & indontable Noblesse Françoise, continuez de vous reioindre tous en vn mesme corps d'armee: Dieu protecteur des Royaumes, Dieu qui a touſiours ietté ſon œil de commiſeratiõ ſur la France en ſes plus grandes afflictiõs, plantera ſans doute au milieu de vous l'amour & la concorde. Il vous remplira le front d'horreur, le bras de vigueur: il vous enuoyera ſes Anges pour vous fortifier, à fin que vous exterminiez biẽ toſt des Gaules, tous ces infets & ſuperbes Caſtillans.

Alexandre diſoit qu'Antipater eſtoit habillé de blanc, mais qu'au dedans il eſtoit tout rouge. De meſmes il y a pluſieurs perſonnes qui en apparence ſont ſeruiteurs du Roy, & ſçauent bien faire leur profit particulier de ſa bonne fortune: mais au dedans ils ſont tous rouges, tous Eſpagnols. Ces gens icy qui ont affaire des Ieſuites pour executer leurs malheureuſes entrepriſes, n'oſent pas neantmoins dire ouuertemẽt qu'il les faut laiſſer en France,

(car tenir ce langage, & porter vne croix rouge c'eſt choſe toute ſemblable:) mais ils dient qu'il n'eſt pas temps de les chaſſer: & apportent des conſiderations, à toutes leſquelles ie reſpondray. Mais auparauant il eſt neceſſaire de deſtruire leur gros bouleuart, qui conſiſte en l'appointé au Conſeil de l'annee 64. A quoy i'apporteray cinq reſponſes, deſquelles la moindre eſt plus que ſuffiſante.

Cinq reſpõſes à l'appointé au conſeil de 64.

La premiere eſt que ceſte inſtance de 64. eſt perie non ſeulement par trois, mais par trente ans: & quant à ce qu'on dit que la peremption d'inſtance n'a point lieu au Parlement, cela n'eſt veritable que lors que le procés eſt en eſtat de iuger: & au faict qui ſe preſente, tant ſen faut qu'il y ait eſté mis, qu'au contraire on n'a iamais ſeulement leué les plaidoyers, qui eſt le premier acte par lequel ſe commence l'inſtruction d'vn appointé au Conſeil.

La ſeconde reſponſe eſt, que l'inſtance de 64. eſt du tout differente de celle de preſent: Premierement les qualitez ſont diuerſes, car les Ieſuites eſtoient lors demandeurs, & ils ſont à preſent defendeurs. En ſecond lieu, il eſtoit lors queſtion de

ſçauoir ſ'ils auroient les priuileges de l'Vniuerſité: & maintenant il ſ'agit de ſçauoir ſ'ils ſortiront de France. En ce temps-là les appointer au Conſeil eſtoit leur dénier ce qu'ils demandoient: maintenant ce ſeroit appointer au Conſeil la vie du Roy, que d'entretenir ce pendant parmy nous tels Aſſaſſins, qui ne deſirent rien ſi ardemment que ſa mort.

En troiſieme lieu il y a grande difference entre l'annee 64. & l'annee 94. En 64. on craignoit le mal qui eſt aduenu, & pluſieurs ne le vouloient preſumer, trompez par les douces paroles emmiellees de ces hypocrites.

Quis te tam lene fluentem
Moturum totas violenti gurgitis iras
Nile putet?

Qui eſt-ce qui en ce temps-là pouuoit penſer qu'il verroit des mortes-payes Eſpagnoles dans Paris, fouler ces belles & larges rues, les mains en arcade ſur les coſtez, l'œil farouche, le front ridé, la demarche lente & graue:

Ecquis ad Auſoniæ venturos limina Troas
Crederet? aut quẽ tum vates Caſſãdra moueret?

En ſoixante quatre on n'auoit point ouy

pere Bernard & Comolet appeller le Roy Oloferne, Moab, Neron, soustenant que le Royaume de France estoit electif, & que c'estoit au peuple d'establir les Rois: & alleguant ce passage du vieil Testament *Eliges fratrem tuum in regem : fratrem tuum*, disoient-ils, ce n'est pas de mesme lignage, ou de mesme nation : mais de mesme religion, comme ce grand Roy Catholique, ce grand Roy des Espagnes. Comolet a esté si impudent que d'oser dire par vn vray blaspheme, que sous ces mots *Eripe me Domine de luto, Vt non infigar*, Dauid par vn Esprit prophetique auoit entendu parler contre la maison de Bourbon. Pendant ces guerres ils ont voulu establir vn College de Iesuites à Poitiers, disans qu'vn seigneur riche & fort deuocieux vouloit dõner huit cens escus de rente pour la fondation. Apres qu'on les a eu fort long temps pressez pour sçauoir qui estoit ce seigneur, n'en pouuant nommer aucun autre, ils furent contraints à toute force de recognoistre que c'estoit le Roy d'Espagne, qui ne craindra iamais de despendre si peu de chose, pour entretenir parmy nous des gens qui nous sont si pernicieux & dangereux.

dangereux. Et cela a eſté teſmoigné par tous les Deputez de Poitiers, qui ont aidé à remettre la ville en l'obeiſſance de ſa Maieſté.

En 64. les Ieſuites n'auoient point encores de Liure de Vie, dans lequel ils ont depuis mis tout ce qu'ils apprennẽt par leurs confeſſions du ſecret des maiſons, ſenquerant des enfans & ſeruiteurs non pas tant de leur conſcience comme des propos de leurs peres & maiſtres, à fin de ſçauoir de quelle humeur ils ſont. Comolet faiſant ſermon en la Baſtille deuãt Meſſieurs qui y eſtoient priſonniers au commencement de 89. leur dit, apres mille impudens blaſphemes, que celuy qui auoit eſté leur Roy, ne l'eſtoit plus, proiettant deſlors l'aſſaſſinat qu'ils firẽt depuis executer. Quãd Trouué & le capitaine Aubry furent empriſonnez dãs la Baſtille par Buſſy le Clerc; le conſeil des quarante ne les peut tirer: mais Comolet ſeul comme vn Orphee les feit ſortir d'authorité, tant les Seize voleurs dependoient des Ieſuites. Lors qu'on ſceut l'electiõ du Pape qui eſt auiourdhuy, Comolet eſtant deſcendu de ſa chaire y remonta, & commença à crier, Eſcoute

Politique tu ſçauras des nouuelles, nous auons vn Pape: Hé quel? bon Catholique. Quoy plus? bon Eſpagnol: va te pendre Politique. Les Ieſuites n'auoient point tenu tous ces langages en l'annee 64. vn ancien dit *ſerpentes paruulæ fallunt, vbi aliqua ſolitam menſuram tranſijt, & in monſtrum excreuit, vbi fontes potu infecit, & ſi afflauit deurit quacumque inceſſit, baliſtis petitur. poſſunt euadere mala naſcentia, ingentibus obuiam itur.*

Tite Liue dit elegamment, *antè morbos neceſſe eſt cognitos eſſe, quàm remedia eorum: ſic cupiditates prius natæ ſunt, quàm leges, quæ eis modum facerent.* Platon au commencement de ſon premier liure des loix, dit que Minos ſen alloit de neuf en neuf ans ſçauoir de Iupiter les loix qu'il bailleroit aux Cretois: d'autant que le temps change tellement & varie toutes choſes, que ce qui ſemble bon en vne ſaiſon, ſe trouue en l'autre fort pernicieux, *vſu probatum eſt leges egregias, exempla honeſta ex delictis gigni. Nam culpa quàm pœna tempore prior, emendari quàm peccare poſterius eſt.*

Parlez au ſieur Marquis de Piſani, il vous teſmoignera que depuis l'an 64. qu'il traitte comme Ambaſſadeur les affaires

de France en Espagne & Italie, il n'a iamais eu vn grand affaire qu'il n'ait trouué vn Iesuite en teste. Parlez à ceux qui ont dechiffré toutes les lettres importantes interceptes pendant ces guerres, ils vous diront qu'ils n'ont rien leu de pernicieux où vn Iesuite n'ait esté meslé. Et tout nouuellement à Lyon depuis la reduction, vn Iesuite qui auoit commencé à dire la Messe, voyant vn Gentilhomme qui auoit vne escharpe blanche, s'enfuit hors de l'Eglise pleine de peuple, pensant exciter vne sedition: ce qu'ils ont encores tenté depuis, & perdront en fin ceste importante ville, s'ils n'en sont promptement chassez par vostre arrest.

En quatrieme lieu, quiconque contreuient aux modifications & conditions, sous lesquelles vne chose luy est accordee, doit estre priué du profit qu'il en pourroit tirer. Or depuis l'an soixante quatre les Iesuites ont contreuenu directement aux conditions de leur aduis de Poissy, qui est la seule approbation qu'ils ayent en France. Premierement ils y ont contreuenu en ce qu'ils ont retenu le nom de Iesuites, qui leur estoit expressément defendu, comme

Ont contreuenu directemẽt à l'aduis de Poissy, conſequemment il eſt nul par clauſe expreſſe, & les Ieſuites ſans reception en France.

ayant eſté ce nom glorieux reſerué particulierement au ſeul Sauueur du monde: ſans que iamais entre les Chreſtiens aucun ſe ſoit trouué ſi orgueilleux que de ſe l'attribuer ou en particulier, ou en commun. Ils ont eſté meſmes ſi impudens qu'ils ont pris ce nom dans les theſes, par leſquelles *mellea, delinifica & ſuada oratione aliud clauſum in pectore habentes, aliud promptum in lingua*, ils ont voulu depuis trois mois flatter ceux qu'ils deſireroient auoir mis au plus profond de l'Inquiſition d'Eſpagne. En ſecond lieu ils ont contreuenu à l'aduis de Poiſſy, par lequel leur College eſtoit receu, & leur religion reiettee: car ils ont eſté ſi hardis que de la planter en trofee au milieu de la rue ſainct Antoine, où ils ſont encores auiourdhuy ſi impudens, que d'auoir en leurs chappes les armes de France pleines, auec vn chapeau de Cardinal au deſſus: pour dire qu'en dépit du Roy, auquel ils n'ont aucun ſermẽt de fidelité, & qu'ils ont voulu & veulent chacun iour faire maſſacrer, ils recognoiſſent vn Charles dixieme auoir eſté Roy de France, ſous lequel ils eſperoient faire de ce Royaume ce qu'ils ont fait du Portugal

ſous vn autre Cardinal. En troiſieme lieu, leur aduis de Poiſſy porte expreſſément, qu'ils ne pourront obtenir aucunes bulles contraires aux reſtrictions portees par ceſt acte, & que là où ils en obtiendront, les preſentes demeureront nulles, & de nul effect & valeur. Ce qui eſt verifié à ceſte meſme condition. Or ils ont obtenu bulles tellement contraires à ceſt aduis de Poiſſy, que meſmes par icelles tous ceux qui ont apporté des limitations & reſtrictions à leurs priuileges & inſtitutions, ſont excommuniez d'excommunication majeure, voire meſme tous ceux qui entreprendront d'en diſputer, quand ce ne ſeroit que pour en rechercher la verité. Voicy les propres mots de leur bulle de quatre vingts quatre: *ſuiſque præpoſitis in omnibus & per omnia obedire: & huic ſedi immediatè ſubiectos, & à quorumuis ordinariorum & delegatorum, ſeu aliorum iudicum iuriſdictione omnino exemptos, prout nos etiam vigore præſentium eximimus.* Ce qui eſt directement contraire à ceſte clauſe de l'aduis de Poiſſy, *A la charge que ſur icelle ditte ſocieté & Colleges l'Eueſque Dioceſain aura toute ſuperintendance, iuriſdiction & correction.* Et conſequemment leur

aduis de Poissy demeure nul, tant par la disposition de droict desia alleguee, que par la clause adnullatiue expresse de ladite assemblee. *Renonceront au preallable, & par exprés, à tous priuileges portez par leurs bulles aux choses susdites contraires : Autrement & à faute de ce faire, ou que pour l'aduenir en obtiennent d'autres, les presentes demeureront nulles, & de nul effect & valeur.* Mais voicy la clause bien plus estrange de leur bulle de quatre vingts quatre, par laquelle & nous qui parlons contre eux, & vous, Messieurs, qui en cognoissez, & ceux de Poissy mesme qui en ont ordonné, sommes tous excommuniez : *Præcipimus igitur in virtute sanctæ obedientiæ, ac sub pœnis excommunicationis latæ sententiæ, necnon inhabilitatis ad quæuis officia & beneficia secularia, & quorumuis ordinum regularia, eo ipso absque alia declaratione incurrendis, quarum absolutionem nobis & successoribus nostris reseruamus : Nequis cuiuscumque status, gradus, & præeminentiæ existat, dictæ societatis institutiones, constitutiones, vel etiam præsentes, aut quamuis earum, vel supradictorum omnium articulorum, vel aliud quid supradicta concernens, quouis disputandi,* VEL ETIAM VERITATIS INDAGANDÆ QVÆSITO

Ceux qui osent chercher la verité contre les impostures des Iesuites sont excommuniez.

COLORE, *directè vel indirectè impugnare, vel eis contradicere audeat.*

En cinquieme & dernier lieu, & pour ne rien flatter en ceſte cauſe tant importante, & de laquelle l'iſſue prompte eſt ſi ardemment deſiree de tous les gens de bien: Qui ne ſçait qu'en ſoixante quatre il n'y auoit homme ceans ſi hardy, qui euſt oſé parler franchement contre la coniuration d'Eſpagne? *trepidi erant omnes boni, & elingues: cùm dicere quod nolles, miſerum: quod velles, periculoſum:* les roües, les potences n'euſſent pas eſté ſupplices ſuffiſans contre ceux qui euſſent eſté ſi hardis. Que penſez vous donc eſpions d'Eſpagne alleguer auiourdhuy pour vous maintenir? Qu'on vous a enduré par le paſſé: & tout au cõtraire c'eſt ce qui vous doit pluſtoſt faire chaſſer de la France: ſçauoir la force, la violence, la tyrannie de vous, de vos ſuppoſts, de vos Eſpagnols, qui nous ont lié les mains, qui nous ont fermé la bouche, qui vous ont donné tant de courage, qui vous ont fait parler ſi haut, qui vous ont tant eleuez, *vos, inquam, homines ſceleratiſſimos cruentis manibus, immani auaritia nocentiſſimos ac ſuperbiſſimos, quibus fides, decus, pietas: poſtremò*

Reſponſe à ceux qui diēt, que les Ieſuites ne sōt ſeuls mechans.

honeſta atque inhoneſta omnia quæſtui ſunt.

Mais ils ne ſont pas tous ſeuls mechans. C'eſt en quoy ils ſont pires: car ſ'ils euſſent eſté ſeuls pernicieux, noſtre mal euſt eſté petit: le grand nombre de François qu'ils ont corrompu, a eſté cauſe de nos miſeres: & toutesfois ils voudroient auiourdhuy volontiers ſe cacher & ſ'enfoncer dans ceſte foule, *ſocietate culpæ inuidiam declinare cupientes, quaſi publica via errauerint.* Mais tout au contraire tant plus il y a eu de mechans, tant plus de fruits des Ieſuites: & dauantage toute ceſte ſentine de Seize & de leurs adherents ne ſont ils pas maintenant ſur le chemin d'Eſpagne, bannis pour iamais de l'air de la France, qu'ils ont empeſtiferé ſi long temps? Hé que font encores icy les Ieſuites? Qu'ils y font? ne le voyons nous pas aſſez? quelles brigues, quelles violences, quelles corruptions, & quaſi quelles ſeditions n'ont ils deſia faites? Croyez, Meſſieurs qu'ils ne perdent pas leur temps: tels eſprits remuans *ad excogitandum acutiſſimi, ad audendum impudentiſſimi, ad efficiendum acerrimi*, ne ſont pas inutils: ils reçoiuent chacun iour les paquets d'Eſpagne, & de tous les coins de la France, & les font tenir

à Soiſſons:

à Soissons: ils les portent eux-mesmes hors de la ville (car de fouiller vn Iesuite ce seroit vn crime de leze Maiesté diuine, & n'y a Capitaine qui l'ait encores osé entreprendre.) Ils reçoiuent en leur chambre du conseil tous ceux qui veulent machiner cõtre l'estat de la ville: pourueu qu'on face mine d'aller à l'Eglise, ou à confesse aux Iesuites, qui sera si hardy que de s'adresser à vn reste de seize, qui ira coniurer nostre mort? Nous laisserons-nous tousiours ainsi abuser par ces hypocrites? ressemblerons-nous tousiours ces barbares qui se moquoient des machines qu'on eleuoit contre leurs murailles, iusques à ce qu'ils se trouuerent rudement battus & emportez d'assaut? Permettons-nous que nos ennemis rassemblent les pieces de leur naufrage? Que les Iesuites renoüent leurs prattiques, & reforment leur party dans les consciences du peuple, qui surpasse tousiours en nombre?

Il n'y a rien si estrange en ceste affaire, que comme il a esté possible d'attendre des delaiz, des formalitez de la Iustice, & que sur le champ à l'improuiste, sans leur donner loisir *ambitu propugnare quod scelere*

Response à ceux qui diét, que dira-on à Rome?

commiserunt, On ne les a chassez comme on fist à Bordeaux, qui est le plus bel acte & le plus glorieux que fist iamais monsieur le Mareschal de Matignon, encores qu'il ait le chef enuironné d'infinis lauriers qu'il a remportez de ses belles victoires. Mais ce coup qu'il frappa de resolution, luy donna moyen de conseruer la Guyenne, laquelle autrement se perdoit, & entrainoit en ce temps-là la ruine de tout le surplus.

Braue & genereux Mareschal, tu n'as point craint les calomnies, les mechantes langues & les vomissemens empuantis de ceux qui faulsement se disans parmy nous seruiteurs du Roy, fomentent, soustiennent, supportent & fauorisent ses plus cruels, ses plus detestables, ses plus coniurez ennemis: mais en fin ils periront tous malheureusement auec leurs Iesuites, nonobstant leurs belles considerations, desquelles la principale est,

QVE DIRA ON A ROME? Hé qu'a on dit de monsieur le Mareschal de Matignon? voulons-nous sçauoir ce qu'on dira

à Rome? Distinguons ceux qui parleront: Les Espagnols diront que ceux qui ont chassé les Iesuites de France, sont tous heretiques: Ont-ils parlé autrement? Ie ne diray point seulement de nous qui auons suiuy la fortune du Roy, mais aussi de ceux qui estans demeurez en ceste ville se sont si vertueusement, & auec le peril euident de leur vie, opposez à l'extinction de la loy Salique: les Espagnols ne disoient ils pas qu'ils estoient tous Lutheriens & heretiques?

Au contraire ceux qui ne seront point Castillans à Rome & en Italie, diront que c'est à ce coup que les François veulent demeurer francs, libres & ennemis iurez de l'Espagne: que c'est à ce coup qu'ils voyent clair en leurs affaires, puis qu'ils chassent d'auec eux les espions de leur ennemy: bref que c'est à ce coup qu'ils veulent viure en santé vigoureuse & asseuree, puis qu'ils vuident ces humeurs noires, recuites & tres-malignes.

Mais si les Iesuites sont pernicieux à la France, pour le moins ont ils fait de grans miracles aux Indes: ouy certainement & fort remarquables pour nous, car ils ont

Cruauté aux Indes.

fait mourir auec leurs Castillans par le fer & le feu vingt millions de ces pauures innocens, que leur histoire mesme appelle des aigneaux. Ils ont bien arraché le paganisme, non pas en conuertissans les Payés, mais en les bourrelant cruellement. La façon de laquelle ils depeuplerent l'Isle Espagnole est fort remarquable: Ils meirent d'vn costé tous les hommes à part aux minieres, & les femmes à labourer la terre: de sorte que n'en naissans plus, & exerçans toutes cruautez sur les viuans, en moins de douze ans ils firent que dedans ceste grande Isle il ne restoit que des naturels Castillans. Au Peru ils ont des gesnes publiques dans les marchez, pour y mettre mil hommes à la fois, & là les soldats & les goujats tourmentent ces pauures gens, à fin de leur faire confesser où est leur thresor. Aussi quand ils peuuent eschaper, ils se vont eux-mesmes pendre aux montagnes, & auprés d'eux leurs femmes & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monstres de tyrannie vont à la chasse aux hommes, ainsi qu'on fait icy aux cerfs: les faisant deuorer par leurs dogues, & par les tygres, lors qu'ils les enuoyent chercher du miel

& de la cire, & auſſi par les Tuberons quand ils leur font peſcher les perles aux endroits de la mer les plus dangereux. S'ils meinent ces pauures gens à la guerre auec eux, ils ne leur donnent choſe du monde à viure, & les contraignent de manger leurs ennemis, de ſorte que leurs armees Eſpagnoles ſont vrayes boucheries de chair humaine: & nous trouuõs eſtrange les cruautez qu'ils prattiquent de deça, qui ne ſont que douceurs à comparaiſon de ce qu'ils ſçauent faire. Leur auarice eſtoit ſi extreme, qu'ils chargeoient leurs nauires de trois fois autant de ces pauures eſclaues qu'ils en pouuoient mener & nourrir: tellement qu'ils en iettoient tant dans la mer, que pour aller de l'iſle de Lucayos iuſques à l'iſle Eſpagnole, où il y a fort loin, il ne falloit aiguille ny carte marine, ains ſeulement ſuiure la trace de ces pauures Indiens morts flottans ſur la mer, où ils les auoient iettez.

FRANÇOIS, contemplez deux & trois fois, contemplez la grace que Dieu vous a faicte de vous tirer hors de la ſeruitude de ceſte monſtrueuſe & prodigieuſe nation: les cadennes & les fers euſſent eſté

vos plus gracieux traictemens, vous eussiez esté emmenez à pleins vaisseaux aux Indes, pour trauailler aux minieres, pendant qu'ils eussent estably dans vos villes des colonies, & dõné vos maisons des champs en commande : & neantmoins c'eust esté planter la religion Catholique, que de faire mourir ou enchainer tous les vrais Catholiques, & ne laisser en France que les atheistes, volleurs, Assassins, incestueux, pensionnaires d'Espagne.

Response à ceux qui dict, faites leur leur procés.

Mais si les Iesuites sont si mechans, il leur faut faire leur procés : le respons que monsieur le Procureur general sçaura bien requerir contre ceux qu'il aduisera : mais ce que l'Vniuersité (fille aisnee du Roy, & qui ne peut qu'elle ne rompe le filé de sa langue, pour crier contre ceux qui veulent assassiner son pere) soustient, est que tous les autres doiuent vuider le Royaume pendant qu'on fera le procés de mort à ceux qui seront empriſonnez : *lenta remedia & segnes medicos non expetunt mala nostra.* L'histoire des freres humiliez & du Cardinal Bonrõmeo, est toute notoire & toute recente : l'vn de ces freres voulut assassiner ce Cardinal. Tout sur l'heure l'ordre fut

esteint, & tous ceux qui en estoient, chassez d'Italie par le Pape Pie 5. vrayement digne de son nom, qui faisoit des ligues contre le Turc, au lieu que les autres les ont fait cõtre ce Royaume. Et maintenãt pour auoir voulu faire tuer vn Roy de France, pour auoir fait euader l'assassin Varade, les Iesuites ne serõt pas chassez? Ceux qui soustiennẽt ceste proposition, font plus d'estat de la vie d'vn Cardinal que d'vn Roy de France, fils aisné & protecteur de l'Eglise.

La loy ciuile chasse, bannit & rend miserables les enfans à la mammelle de ceux qui ont attenté à la vie du Prince, on craint l'exemple, & nous conseruerons les compagnons de Varade qui ont mesme vœu, mesme desir, mesme dessein, & qui l'ont fait euader. Tellement que toutes les fois qu'vn Iesuite aura attenté à la vie d'vn de nos Rois, lon le chassera seul. Voila vne bonne proposition, pour faire que vingt Rois soient plustost massacrez que tous les Iesuites chassez de France. Ceux qui sont de cest aduis ne craignent gueres de changer de Roy.

Si on les vouloit faire mourir comme les Templiers, il leur faudroit faire leur

procés criminel. Mais que dient les Iesuites? Qu'ils sont venus en France pour nous apporter tant de profit: l'experience nous a monstré qu'ils ont causé nostre ruine. Qu'est-il besoin d'vn plus long procés? qu'ils aillent ainsi profiter à nos ennemis. Il y a à ce propos vn lieu excellent dans Tacite, *Si, patres conscripti, vnum id spectamus quàm nefaria voce aures hominum polluerint, neque carcer, neque laqueus sufficiant: est locus sententiæ, per quam neque impune illis sit, & vos seueritatis simul ac clementiæ non pœniteat: aqua & igni arceantur.* Voila l'arrest des Iesuites.

Dauantage auparauant l'annee quatre vingts cinq, il eust parauenture esté besoin de ceste formalité: *hactenus enim flagitijs & sceleribus velamenta quæsiuerant.* Mais maintenant en vne telle notorieté de fait & de droict, il ne faut ny lettres ny tesmoins. Quintilian elegamment, *Quædam sunt crimina læsæ reipublicæ, ad quorum pronuntiationem soli oculi sufficiunt.* Et Seneque à ce propos au dixieme des Controuerses, *An læsa sit respublica non solet argumentis probari, manifesta statim sunt damna reipublicæ.* Qui eust peu saisir au corps Iules Cesar,

La chose est trop notoire

eust

euſt-il fallu luy confronter des teſmoins pour prouuer qu'il auoit paſſé le Rubicon, qu'il eſtoit entré en armes en Italie, & pris les threſors publics? Les peintres & les poëtes ont donné à la Iuſtice l'eſpee nue, pour faire entendre qu'il ne faut pas touſiours vſer de ſcrupule & de longueur: ny imiter les mauuais Chirurgiens, qui par faute de remedier de bonne heure à la maladie, different iuſques à ce que la force & la vigueur du patient ſoit abaiſſee & aneantie.

Mais qu'eſt-ce qu'vne choſe notoire? Tous nos Docteurs le definiſſent en vn mot, *quod fit coram populo*: Et pleuſt à Dieu que les crimes des Ieſuites n'euſſent point eſté ſi grãds, ſi certains & ſi notoires, nous n'euſſions pas enduré tant de miſeres.

O vtinam arguerem, ſic vt nõ vincere poſſem:
Me miſerum, quare tam bona cauſa mea eſt?
Sed nihil integrum Aduocato reliquerunt: res enim manifeſtiſſimas inficiari, augentis eſt crimen, non diluentis. Philon Iuif ſur les dix Commandemens, parlant de la voix de Dieu, rend vne belle raiſon pourquoy on la voyoit: D'autant (dit-il) que ce que Dieu dict, n'eſt pas ſeulement parole,

mais œuure. C'eſt vn prouerbe que la voix du peuple (c'eſt à dire des gens de bien, & non pas de la populace) eſt la voix de Dieu: par ce qu'elle parle de choſes notoires, de choſes qui ont eſté veües, & en quoy on ne peut mentir.

Reſponſe à ceux qui diēt qu'ils ne ſont pas tous eſtrāgers.

Mais les Ieſuites (dit-on) ne ſont pas tous eſtrangers: comme ſi les Eſpagnols d'adoption & de ſerment ne nous auoient pas beaucoup plus fait de mal que les naturels. *Ego potius ciues credam, qui in extrema Scythia nati bene de Gallia cogitant, quàm qui Lutetiæ geniti & educati, locum, libertatem, gloriam, in qua nati ſunt per ſummum ſcelus perdere velint & conentur.* Comolet, Bernard, & ſemblables ne ſont-ils pas François de naiſſance, & neantmoins y a-il gens qui ayent ſi impudemment vomy toutes ſortes de blaſphemes contre ſa Maieſté, & contre la memoire de noſtre defunt Roy? Y a-il perſonnes au monde qui ayent tant trauaillé à renuerſer l'Eſtat? Car pourueu qu'on mette au deuant vn faux pretexte de religion, tout ce qui ſe fait ſous cela, eſt miſſiō: tuer ou faire maſſacrer les Princes excōmuniez par le Pape, c'eſt le principal chef de la miſſiō. Varade meſmes qui a en-

La miſſion des Ieſuites.

courage & exhorté cet Assassin de Melun, n'estoit-il pas Parisié? O qu'il y a long tẽps que l'ordre des Iesuites eust esté chassé & exterminé de France, s'il n'y auoit entre nous, autres Espagnols que ceux qui sont naiz delà les Pyrenees. Les biens & les faueurs immenses que le Roy Philippes fait aux Iesuites, donnẽt assez à cõnoistre qu'il les tient tous pour ses bons sujets & instruments de sa domination. Le grand vaisseau Iesuite, qui porte leur or & leurs marchandises des Indes (car ils tirent de tous costez, à fin d'augmenter leur thresor de Rome & d'Espagne) ce grand vaisseau, dy ie, ne paye point de quint au Roy Philippes. Ce qui leur vaut plus de deux cẽs mil escus tous les trois ans. Pour leur part de la conqueste de Portugal, il leur a donné le present que les Rois des Indes Orientales faisoient de trois en trois ans au Roy de Portugal, qui vaut en or, en perles, & en espicerie plus de quatre cens mil escus. Aussi en recompense de tant de liberalitez, ils parlent de luy comme du plus grãd Prince qui ait iamais esté au monde, surpassant la force des Romains, & tenant plus de païs que tous les autres Rois de la terre.

Les biens & les faueurs qu'ils reçoiuent du Roy Philippes.

Vita Ignat. pa. 177.

Cõtinuez ames Espagnoles à haut louer & magnifier les forces du Roy de Castille, il vous fera tous Cardinaux aussi bien que Tolledo, Iesuite Espagnol. Ils ne veulent point de petits benefices (annexent neantmoins & vnissent à leur mẽse force Prieurez & Abbayes) mais d'estre Cardinal, à fin de venir au Papat, cela ne se doit point refuser. Qui a porté les paroles rudes & audacieuses à monsieur de Neuers, que ce Iesuite Cardinal Espagnol? qui fut si impudent que de luy dire au mois de Ianuier dernier, qu'il falloit que les trois Prelats allassent demander absolution au Cardinal de sainct Seuerin chef de l'Inquisition, de ce qu'ils s'estoient trouuez à la conuersion de sa Maiesté. Quelle honte, quels blasphemes contre Dieu & sa saincte religion, de demander absolution du plus bel œuure, plus sainct, plus profitable, & plus necessaire qui se pouuoit faire en la Chrestienté! Mais puis qu'il est dommageable & pernicieux à l'Espagnol, les Iesuites le condamneront touſiours, & le iugeront digne de penitẽce & d'absolution. C'est pourquoy au premier bruit de ceste sainte conuersion, ils enuoyerent de

Iesuite Cardinal Espagnol.

Paris à Rome du Puy, auiourdhuy leur Prouincial, pour persuader au Pape qu'elle estoit feinte:

Sed iam tot traxisse moras, tot spicula tædet
Vellere. -

Le Parlement les a chassez dés l'an 1550.

Comment pouuons-nous douter s'il faut chasser ces Assassins, veu que dés l'an 1550. (comme l'a remarqué monsieur l'Aduocat du Mesnil en son Plaidoyé) les Iesuites ayant presenté leurs lettres, signees En la presence du Cardinal de Lorraine, & fondees sur ce qu'ils estoient receus en Espagne (qui estoit vne fort belle consideration:) ces lettres furent puremét & simplement refusees par la Cour, les deux Semestres assemblez. Et quatre ans apres, sur vne seconde importunité des Iesuites, la Cour voulut auoir l'aduis de la Sorbonne, laquelle assemblee par quatre diuers iours (presidant sans doute entre eux le sainct Esprit) par vn instinct vrayement diuin les preueut, & iugea tres-dommageables & tres-pernicieux pour l'estat du Royaume, & pour la Religion: & qu'ils ietteroient infinies querelles, diuisions & dissensions parmy les François. Et à fin qu'il ne semble qu'on y adiouste rien, voi-

Pag. 30.

cy les propres mots du decret de la Sorbonne, qui en peu de paroles descrit le mal que nous auons receu de ceste nouuelle & dangereuse secte.

Decret de la Sorbonne contre eux.

Hæc noua societas insolitam nominis Iesu appellationem peculiariter sibi vindicãs, tam licenter & sine delectu quaslibet personas quantumlibet facinorosas, illegitimas, & infames admittens, nullam à secularibus sacerdotibus habens differentiam in habitu exteriori, in tonsura, in horis canonicis priuatim dicendis, aut publicè in templo decantandis, in clausiris & silentio, in delectu ciborum & dierum, in ieiunijs, & alijs varijs legibus ac ceremonis (quibus status religionum distinguuntur & conseruantur) tam multis támque varijs priuilegijs indultis & libertatibus donata, præsertim in administratione sacramenti Pœnitentiæ & Eucharistiæ, idque sine discrimine locorum, aut personarum, in officio etiam prædicandi, legendi, & docendi, in præiudicium ordinariorum, imò etiam principum & dominorum temporalium, contra priuilegia Vniuersitatum, in magnum populi grauamen, religionis monasticæ honestatem violare videtur, studiosum, pium & necessarium virtutum, abstinentiarum, ceremoniarum, & austeritatis eneruat exercitium, imò occasionem dat liberè apostatandi ab

alijs religionibus: debitam ordinarijs obedientiam & subiectionem subſtrahit, dominos tam temporales quàm Eccleſiaſticos ſuis iuribus iniuſtè priuat, perturbationem in vtraque politia, MVLTAS IN POPVLO QVERELAS, MVLTAS LITES, DISCORDIAS, CONTENTIONES, ÆMVLATIONES, REBELLIONES, VARIAQVE SCHISMATA INDVCIT. *Itaque his omnibus atque diligenter examinatis & perpenſis, hæc Societas videtur in negotio fidei periculoſa, pacis Eccleſiæ perturbatiua, monaſticæ religionis euerſiua,* ET MAGIS IN DESTRVCTIONEM QVAM IN ÆDIFICATIONEM.

Auparauant que les effets de leur coniuration euſſent eſté cogneus, nous faiſions en noſtre Vniuerſité de grandes admirations, Quelles gens ſont-ce icy? Sont ils reguliers ou ſeculiers? car nous n'en auons point de troiſieme ſorte. Ils ne ſont pas ſeculiers puis qu'ils viuent en commun, ont vn General, & qu'en fin ils font vœu de pauureté, diſpoſans toutesfois entierement du bien des Colleges. Ils ne ſont pas auſſi reguliers: car ils n'ont reigle quelconque, ny ieuſne, ny diſtinction de

Ne ſont reguliers ne ſeculiers.

viande, ny ne sont adstraints à certains seruices, & peuuent succeder, encores qu'ils ne se puissent deliurer de leur serment. Ils ont de quatre ou cinq sortes de vœux, de simples, de composez, de solemnels, de secrets, de publics: brief ils brouillent & peruertissent tout, & interrogez quels ils sont, ils respondent, *Tales quales.*

Nous faisions (dy-ie) en ce temps-là de grandes admirations, mais maintenant tout cela cesse. Pourquoy? parce qu'en vn mot ils ne sont ny reguliers ny seculiers. Quoy donc? vrais espions d'Espagne, qui s'appelleront comme on voudra, ne liront point si on ne veut, feront tous les sermẽs qu'on desirera sous vne dispense *ad cautelã*, pourueu qu'on les laisse à leur aise trahir, espier, ietter faux bruits parmy le peuple, & des nouuelles à l'auantage d'Espagne, allumer & attiser le feu de nos dissensions. Voila tout ce qu'ils demandent, voila leur vœu, leur profession, leur reigle, leurs desseins, & leur souuerain bien.

Ce n'a point esté seulement la Sorbonne de Paris qui les a condamnez: mais à Rome mesmes les plus gens de bien cognoissans le dessein d'Ignace Espagnol, s'y

Reiettez aussi en Italie.

oppoſerent,

opposerent, voicy ce qu'eux-mesmes en escriuent en sa vie page 144. *Postea verò Ignatio eiusmodi instituti confirmationem scriptam postulante, negotium à Pontifice Maximo tribus Cardinalibus datum est: qui ne res conficeretur magnopere pugnabant, præcipuè verò Bartholomæus Guidicionus Card. vir pius quidem atque eruditus, sed qui tantam religionum multitudinem, quanta nunc quidem in Dei Ecclesia cernitur, minus probaret, Conciliorum Lateranensis ac Lugdunensis decretis fortasse permotus, quibus nimirum nouarum religionum multiplicatio prohibetur, aut certè propter quarumdam lapsam fluxámque disciplinam, quam in pristinum statum reuocandam censebat potius quàm nouas religiones instituendas: atque de ea re librum dicitur scripsisse. Quapropter cùm id sentiret, acriter nostris restitit, & Societatis confirmationi vnus omnium acerrimus repugnauit, aliqui nonnulli conatus cum illo suos coniunxerunt.* Qui les fist dõc receuoir, nonobstant tous ces empeschemens? La promesse du quatrieme vœu d'obeissance expresse au Pape, par dessus tous les Princes de la terre: Voicy ce qu'eux-mesmes en escriuent en ceste mesme page 144. *Quorum quidem religio, clericorum regularium esset: institutum verò,*

Vt summo Pontifici ad nutum præstò forent, & omnino ad eam normam vitam suam dirigerent, quæ multò antè meditata, & à se esset constituta : quod quidem Pontifex tertio Septembris Tiburе LIBENTER AVDIVIT, *anno* 1539.

Ils ont donc esté reiettez & en France & en Italie par tous les plus grands Catholiques non Espagnols : si dauenture ils ne sont si impudens, & ceux qui les soustiennent d'oser dire que la Sorbonne estoit heretique en l'an 54. lors qu'elle feit ce decret contre eux : Tout ainsi qu'ils sont si eshontez que de publier parmy les femmes de leur congregation, que tous ceux qui poursuiuent ceste cause sont heretiques qui viennent de Geneue & d'Angleterre. Que si moy qui parle n'estois cogneu depuis mon enfance, instruite dans le College royal de Nauarre, & que ma profession si notoire, & ma reception en charges publiques & honorables dés l'an 80. & 85. ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils me feindroient volontiers enuoyé de là mesmes, pour plaider contre eux. Mais qui est-ce qui parlant contre les Iesuites sera bon Catholique, puis qu'ils ont fait declarer la

Sorbonne heretique par l'Inquisition d'Espagne? Nous apprenons cela d'eux-mesmes, qui se vantent que voyant ce decret de Sorbonne contre eux, ils eurẽt recours à l'Inquisition de Castille, pour faire condamner la Sorbonne de Paris & son decret. Voyez, Messieurs, qui eschaperoit des mains de ceste Inquisition inhumaine, barbaresque, Espagnole, piege tendu à tout ce qui s'oppose à la grandeur de Castille, boutique sanglante de toute cruauté, eschafaut de toutes les hideurs & horreurs tragiques qui se peuuent excogiter au mõde: qui eschaperoit (dy-ie) des mains de ceste Inquisition, puis que la Sorbonne de Paris y est condamnee? Mais où est ceste condemnation? La voicy dans leur vie d'Ignace page 403. *Porrò in Hispania quod Sorbonense decretum contra sacrosanctam sedis Apostolicæ esset authoritatem, à qua religio nostra probata & confirmata est, fidei quæsitores illud tanquam falsum, & quod pias aures offenderet, suo decreto legi prohibuerunt.*

Il ne faut pas s'esbahir si l'Inquisition a tant de soin des Iesuites, car ces deux institutions n'ont autre but que d'establir sur l'Europe la tyrannie de Castille.

Peroration. Et nous demeurerons encores froids à exterminer ceux qui se pouruoyent en Espagne contre ce qu'on fait en France: ceux qui donnent tous les aduis à nostre ennemy, qui brassent toutes les trahisons, corrompent les esprits de nostre ieunesse, & n'ont autre desir au monde que de faire massacrer le Roy? Que veut-on attendre dauantage? *opportuni magnis conatibus transitus rerum, nec cunctatione opus est*: Chacun est iustement irrité contre eux, la playe des maux qu'ils ont faits est encores toute recente. Ou ceste audience deliurera la France de ces nouueaux monstres engendrez pour la demembrer: ou bien si leurs ruses, si leurs artifices, si leurs bruits semez les maintiennent: Ie le dy haut (ils ont trouué moyen de faire fermer les portes, mais ma voix penetrera en tous les quatre coins du Royaume: & ie la consacreray encores à la posterité, laquelle sans crainte & sans passion iugera qui auront esté les meilleurs François, & les plus desireux de luy laisser vne liberté semblable à celle que nous auons receüe de nos peres:) Ie le dy donc haut, *& quantum potero voce contendam*, ils nous feront encores plus de mal

qu'ils ne firent iamais. Et ie ne sçay si nos forces seront entieres, ie ne sçay si on voudra risquer encores vn coup les biens & la vie,

Pectore concipio nil nisi triste meo.

Les affaires du monde se passent & se coulent en vn moment: les paresseux mariniers demeurent au port pendant le beau temps: *Vincat sententia quæ diem non profert:* A quoy faire aussi ces dilations? pour leur dõner le loisir de paruenir à leur but plein des larmes, voire du sang de tous les gens de bien, *Tigres leonésque nunquam feritatem exuunt, aliquando submittunt, & cùm minimè expectaueris exasperatur toruitas mitigata. Ita mihi salua republica vobiscum frui liceat, vt ego quod in hac causa vehementior sum, non atrocitate animi moueor, sed singulari quadam humanitate & pietate*, Ie me represente tousiours ce meurtrier de Melun deuant les yeux, & tant que les Iesuites confesseurs & exhortateurs de tels Assassins seront en France, mon esprit n'aura iamais de repos. Quand ils seront chassez, lors ie seray asseuré, lors ie verray tous les dessеins malheureux d'Espagne rompus en France: Toutes les Confrairies du nom de Iesus, du Cordon,

de la Vierge, de la Cappe, du Chapelet, du petit Collet, & infinies autres seront esteintes: Et lors les traistres qui voudront machiner contre l'Estat, ne sçauront à qui s'adresser. Car d'aller chez vn Ambassadeur d'Espagne, il n'y en a point entre nous: d'aller chez vn homme suspect, cela sera bien tost descouuert, & puis les papiers des particuliers tombent par leur mort entre les mains de la Iustice: mais ceste societé ne meurt point: & si sous le pretexte de deuotion l'assemblee du conseil est touſiours couuerte: Bref de cent hommes qui se fieront en eux, il ne s'en trouuera pas deux qui se descouurent à vn autre.

Nesciet hoc quisquam nisi tu, quæ sola meorum
Conscia votorum es.

Sicut igitur in corporibus ægris, nihil quod nocituram est medici relinquunt: sic nos quicquid obstat libertati recidamus. Et ne resemblons pas aux personnes malades de colere qui ne veulent point prendre medecine pour se guarir tout à fait: ains ostent seulement vne partie de ce qui degoute de l'humeur colerique, & en fin payent les vsures auec griefues douleurs & angoisseuses tren-

chees : tout ainſi qu'il y a des odeurs qui font reuenir ſur l'heure ceux qui ſont tombez du haut mal, mais ne les guariſſent pas, *ad exiguum momentum proſunt, nec remedia doloris ſunt, ſed impedimenta.* Auſſi bien les Ieſuites ne peuuent eſtre en façon quelconque compris en la declaration du Roy, qui porte ceſte exception en propres termes, *Fors & excepté de l'attentat & felonnie commis en la perſonne du feu Roy noſtre treshonoré ſieur & frere, que Dieu abſolue, & entrepriſe contre noſtre perſonne*, Ce qui ne ſe peut mieux rapporter à autre quelconque qu'aux Ieſuites, qui ont enuoyé de Lyon, & apres de Paris l'Aſſaſſin pour tuer le Roy. Ioint que le meſme Edict du quatrieme Auril 1594. ne pardonne qu'à ceux qui renonceront à toutes ligues & aſſociations, tant dedans que dehors le Royaume. Or le principal vœu des Ieſuites eſtant d'obeir en toutes choſes à leur General Eſpagnol & au Pape, ils ne peuuent en façon quelconque renoncer à ceſte aſſociation la plus eſtroite qui ſoit au monde, s'ils ne renoncent à leur ſocieté. Bref ils ne peuuent eſtre Ieſuites & compris en l'Edict du Roy, qui porte d'ailleurs que,

dans vn mois telles renonciations, & le ſerment de fidelité doiuent eſtre faits. Ce qu'encores auiourdhuy les Ieſuites n'ont point executé, & n'ont peu faire apparoir d'aucun acte qu'ils ſ'en ſoient mis en deuoir : comme auſſi n'en ſont-ils point capables, d'autant qu'on ne peut eſtre vaſſal lige de deux ſeigneurs.

Vn ancien dit fort elegamment, *quid prodeſt ſtrenuum eſſe in bello, ſi domi malè viuitur?* Pendant que le Roy eſt à cheual pour ruiner, defaire & chaſſer ſes ennemis, & forcer les villes qui ſ'opiniaſtrent en leur rebellion : pendant qu'il endure l'ardeur des Soleils, la rigueur des Hyuers, & ſ'expoſe chacun iour aux perils de la guerre pour noſtre liberté, Permettrons-nous que les Ieſuites en toutes ſes principales villes, luy ſuſcitent tous les iours par leurs confeſſions mille nouueaux ennemis, & qu'ils y tiennent le conſeil ſecret de toute rebellion & de toute trahiſon? *Quemadmodum aduerſus peſtilentiam nihil prodeſt diligens cura valetudinis, promiſcuè enim omnia inuadit:* De meſmes les Magiſtrats ont beau prendre ſoin, ſe tourmenter, aller & venir de tous coſtez : Tant que la peſte ſera au mi-

lieu

lieu de la ville & de l'Vniuerſité, nous perdrons nos citoyens à tas.

L'vniuerſité ruinee par eux & l'impoſſibilité de la remettre s'ils ne ſont chaſſez de France.

Iamais les Ieſuites n'ont veu en France vn temps qui leur ait eſté plus agreable que celuy de ces dernieres guerres, qu'ils euſſent volontiers appellé comme Commodus, le ſiecle d'Or. Car ils voyoient tous les autres Colleges remplis de leur garniſon eſtrangere, & par elle demolis chacun iour: ils voyoient tous les Eſcoliers auec eux, & toute l'Vniuerſité reduite au ſeul College des Ieſuites, comme elle eſt quaſi encores auiourdhuy. On ne ſçauroit croire *quas ſtrages ediderint* ſur les eſprits de ces ieunes enfans, ne leur parlant en tous leurs diſcours & en tous leurs themes que des raiſons pour leſquelles il eſtoit permis d'aſſaſſiner le Roy. Mais encores le mal qu'ils ont fait à Paris eſt peu de choſe, à comparaiſon de celuy qu'ils ont cauſé en toutes les autres villes.

Quand on dit que l'intereſt de l'Vniuerſité de Paris eſt borné dans l'enclos de ſes murailles, c'eſt bien mal conſiderer la verité des choſes: car ſi on arreſte les ruiſſeaux, qui ioints enſemble font les grandes riuieres, il faut neceſſairement qu'el-

les seichent: laissez les Iesuites par toutes les prouinces, il faut que l'Vniuersité de Paris tarisse. Et à la verité, la seule comparaison du haut degré de gloire, auquel vous Messieurs, auez veu nostre Vniuersité montee, sa decadence continuelle depuis que les Iesuites sont venus en France, & se sont establis par toutes les villes d'où venoit l'abondance des Escoliers: & l'abysme de pauureté, de misere & d'indigence auquel elle est maintenant reduite, preste à rendre les esprits, si elle n'est par vous, Messieurs ses enfans, secourue en ceste extremité, ne fait elle pas assez clairement cognoistre la iustice de la plainte, & de la demande qu'elle vous fait maintenant?

Si le iour de la conseruation n'est pas moins agreable que celuy de la naissance, certainement le iour auquel les Iesuites seront chassez de la France, ne sera pas moins remarquable que celuy de la fondation de nostre Vniuersité. Et tout ainsi que Charles le Grand, apres auoir deliuré l'Italie des Lombards, la Germanie des Hongres, passé deux fois en Espagne, & domté souuent les Saxons, institua l'Vni-

uerſité de Paris, qui a eſté l'eſpace de huit cens ans la plus floriſſante du monde en tous arts & ſciences: & a ſeruy de refuge aux lettres bannies d'Aſie, aneanties en Grece, Egypte, & Afrique. De meſmes Henry le Grand ayãt chaſſé les Eſpagnols par la force de ſes armes, & exterminé les Ieſuites par voſtre arreſt, remettra noſtre Vniuerſité en ſon ancienne ſplendeur, & en ſa premiere gloire: & ſera ſon nom & ſon los à iamais chanté ſur nos theatres: Ses triomphes, ſes victoires, & ſes hauts exploits d'armes ſeront à touſiours le ſujet de nos vers, & de nos panegyriques.

Et vous, Meſſieurs, qui auez ce bon heur, ceſt heur rare & ſouhaitable de vous trouuer au iugement de ceſte grande & importante cauſe: eleuez ie vous ſupplie vos cogitations, eſtendez-les iuſques au ſiecle de l'aduenir: voſtre nom, voſtre memoire ſeront à iamais engrauez en lettres d'or, non ſeulement en noſtre Vniuerſité, mais au cœur de tous les gens de bien, & de tous les vrais François,

Aurea Clio
Tu nihil magnum ſinis interire:
Nil mori clarum pateris, reſeruans

Posteris prisci monumenta secli
Condita libris.
Tu seneſcentes titulos laborum,
Flore durantis reparas iuuentæ,
Militat virtus tibi: te notante
Crimina pallent.

Hanc igitur occaſionem oblatam tenete, & ampliſsimi orbis terræ conſilij principes vos eſſe recordamini. Ne doutez point que voſtre arreſt ne ſoit par tout promptement executé: la renommee n'en ſera pas ſi toſt volee aux autres villes, qu'on chaſſera ſur l'heure tous ces eſpions d'Eſpagne. Ceux qui dient que le Parlement ne les peut faire ſortir que hors du reſſort, ne ſçauent pas quel eſt ſon reſſort en telles matieres. Il n'a point d'autres bornes que celles de la pointe de l'eſpee victorieuſe du Roy, qui fera executer vos ſenatuſconſultes iuſques au milieu du Piedmont, où ſa bonne fortune a deſia planté les fleurs de Lys ſi auant, que tous les canons d'Eſpagne ne les ſçauroient eſbranler.

Le Roy deſire le bien: peut-on croire qu'il aime ceux qui attentent chacun iour ſur ſa vie: & qui ont cauſé toutes les miſeres qu'endure ſon pauure peuple. Quand

vous aurez donné voſtre arreſt, il faudra cent mil hommes pour en retarder l'execution : Sa Maieſté veut que vous participiez en quelque choſe à ſes triomphes,

veterúmque exempla ſecutus,
Digerit imperij ſub iudice facta ſenatu.

Il a chaſſé de Paris la garniſon Eſpagnole armee & ouuerte : chaſſez, Meſſieurs, la couuerte & ſecrette, chaſſez celle qui a fait entrer l'autre, qui l'a fait demeurer ſi long temps, & qui l'alloit faire redoubler s'ils euſſent encores eu vn paſſage ſur l'Oyſe, lors qu'ils vindrent iuſques à Beauuais. *Venit tempus, ſerius omnino quàm dignum nomine Francico fuit, ſed tamen ita maturum, vt differri iam hora non poßit.* Conſiderez ſ'il vous plaiſt, Meſſieurs, où vous en eſtes venus, Vous auez declaré le Duc de Mayenne criminel de leze maieſté : & le tyran d'Eſpagne, & ceux qui le ſouſtiennent, ioignans leurs armees aux ſiennes ennemis communs de la Chreſtienté : c'eſt vn beau mot, *Curate vt viri ſitis, & cogitate quem in locum ſitis progreßi.* Vous leur auez arraché la ville de Paris, qu'ils penſoient auoir aſſuiettie pour iamais à leur domination. Ils n'ont regret de rien tant au

monde, que de ce qu'ils ne vous ont osté la vie à tous, *Nunc omnes vno ordine habent.* Vne autre fois il ne vous faudroit point de Bastille, le tombeau seroit vostre Bastille, encores ne sçay-ie s'ils vous l'accorderoient. Dieu a mis auiourdhuy en vostre puissance d'acheuer de rompre pour iamais toutes leurs prattiques, & toutes leurs intelligences: ils penseront auoir perdu deux batailles lors qu'ils sçauront que tous leurs Iesuites seront chassez hors de France. Ne laissez point, Messieurs, escouler ceste belle, ceste prompte occasion de vous deliurer de ceux ausquels les lettres ne seruẽt (non plus qu'à Caracalla) que d'instruments propres à mal-faire. Chassez ces gens icy, qui n'ont point de pareils en toutes sortes de mechancetez, *tam acres, tam paratos, tam audaces, tam callidos, tam in scelere vigilantes, tam in perditis rebus diligentes.* Contre lesquels quand vous vous leuerez, Messieurs, pour opiner, souuenez-vous ie vous supplie, combien sera douce la peine de l'exil à ceux qui ont tant de richesses en Espagne, en Italie, & aux Indes, au lieu qu'en l'an mil cinq cens trente ils n'auoiẽt qu'vne petite pension qui leur estoit

enuoyee d'Eſpagne, ainſi qu'eux-meſmes le teſmoignent. Souuenez-vous auſſi, ſ'il vous plaiſt, de la perte de vos parens, de vos amis, & de vos biens: de la deſolation de tant de païs, de la mort de tant de grans Capitaines, de tant de genereuſe Nobleſſe, de tant de braues ſoldats emportez par la fureur de nos guerres, qu'ils ont touſiours eſchaufees, comme ils font encores auiourdhuy. Et ne doutez nullement que purgeant la France de ce poiſon, il ne luy aduienne comme aux corps qui ſe remettent en meilleur eſtat par longues & grieues maladies, qui leur donnent vne ſanté plus entiere & plus nette que celle qu'elle leur auoit oſtee. Et quand leur Aduocat vous viendra louer la magnanimité & la clemence du Roy: Souuenez-vous, Meſſieurs, que c'eſt de ce Roy duquel ils ont le ſang chacun iour en leurs vœux, la mort en leurs prieres, l'aſſaſſinat en leurs deteſtables & execrables conſeils. Souuenez vous que c'eſt de ce Roy auquel ils ont aidé dés leur fondateur Ignace, d'arracher partie de la couronne de Nauarre: & n'ont autre trauail auiourdhuy que de ſefforcer à luy oſter celle de France, qu'ils

desirent assuiettir & vnir à l'Espagne, comme ils ont fait le Portugal.

SIRE, *c'est trop patiẽté: c'est trop enduré ces traitres, ces assassins au milieu de vostre royaume. Pour vostre regard, la gloire de vostre maiesté a dõné iusques aux Empires de la terre les plus eloignés: on ne parle plus que de vos victoires & de vos conquestes: & le surnom de Grand vous est acquis pour iamais, & consacré à l'immortalité. Vos faits d'armes admirables vous ont remply les mains de palmes, foulant sous le pied de vostre authorité, la temerité, la desloyauté & les despouilles de tous vos ennemis. Mais,* SIRE, *vous n'estes pas au monde pour vous seul: considerez, s'il vous plaist, combien la gloire de vostre nom seroit affoiblie, si on lisoit dans les histoires, que faute d'auoir estouffé ces serpens, aumoins de les auoir chassez hors de vostre Royaume, ils vous eussent en fin perdu, & apres vous, tous vos pau-*

ures

ures ſujets. SIRE, *vous auez affaire à vn ennemy patient & opiniaſtre, qui ne quittera iamais qu'auec la vie, ſes eſperances & ſes deſſeins ſur voſtre Eſtat. Tous ſes autres artifices ont failli & ſe ſont trouuez foibles : Il ne luy reſte plus que ſon dernier remede, qui eſt de vous faire aſſaſſiner par ſes Ieſuites, puis qu'il ne peut autrement arreſter le cours de voſtre bonne fortune. Il patientera, il diſſimulera, mais il viſera touſiours à ſon but: & tant que ſes colonies de Ieſuites ſeront en France, où ſes aduis, & ſes paquets ſe reçoiuent, où ſes meurtriers ſont exhortez, confeſſez, communiez, encouragez, rien ne luy ſera impoſſible.* SIRE, *ſi voſtre generoſité ne vous permet de craindre pour voſtre perſonne, aumoins apprehendez pour vos ſeruiteurs. Ils ont abandonné femmes, enfans, biens, maiſons, commoditez pour ſuiure voſtre fortune: les autres demeurez*

dans les grandes villes se sont exposez à la bourrelerie des seize, pour vous ouurir les portes: & maintenant SIRE, *n'aurez vous point soin de vostre vie, pour conseruer la leur qui y est inseparablement attachee? n'aurez-vous point pitié de tant de femmes, de tant de pauures enfans qui demeureroient à iamais esclaues de l'insolence & cruauté Espagnole?* SIRE, *il reste assez d'ennemis decouuerts à combatre en France, en Flandres & en Espagne, defendez vos costez de ces assassins domestiques: pourueu que vous les esloignez nous ne craignons point tout le reste. L'Espagnol ne peut paruenir à nostre seruitude, qu'au trauers de vostre sang: les Iesuites ses creatures n'auront iamais repos en France qu'ils ne l'ayent respandu. Iusques icy le soin de vos fideles seruiteurs a empeschéleurs parricides, Mais* SIRE *si on les laisse parmy nous, ils pourront tousiours vous enuoyer des meurtriers*

qu'ils confesseront, qu'ils communieront comme Barriere, & nous, SIRE, *ne pourrons pas tousiours veiller. Il est impossible que ceux qui tentent si souuent vne mesme chose, ne rencontrent à la fin: leur esprit tout ensanglanté de la mort du feu Roy, l'assassinat duquel fut proietté & resolu dans leur College, & de l'attentat tout manifeste sur vostre vie, ne se donne repos ny iour ny nuict: ains va tousiours réuant, tousiours tournant, tousiours trauaillant, pour paruenir à ce dernier poinct, qui est le comble de tous les souhaits & de tous les desirs des Iesuites.* SIRE, *les considerations que ceux qui n'apprehendent nullement vostre mort, vous representent au contraire, sont autant de trahisons toutes claires & toutes manifestes. Lors que vous aurez asseuré vostre vie, lors que vous aurez asseuré l'Estat de tant de grandes & puissantes villes en exterminant le conseil public*

que vos ennemis y ont encores dedans, par le moyen des Iesuites : alors on vous redoutera dela les monts : & lors SIRE, *on vous portera l'honneur & le respect qui est deu au premier Roy de l'Europe: au Roy qui a sur sa teste la couronne de gloire & de liberté : au plus grand Roy de tous les peuples baptisez. Mais tãt qu'on aura esperance de vous perdre auec tous les vrais François par les menees, les artifices & les confessions des Iesuites, on vous fera les indignités que iamais Roy de France n'a encores endurees.* SIRE, *vous estes le fils aisné de la plus noble, plus auguste, & plus ancienne maison qui soit sur la face de la terre: tout le cours de vos ans ne sont que trophees, que triomphes, que lauriers, que victoires que vous auez remportees de tous ceux qui ont eu l'audace de vous attendre: toutes les propheties vous appellent à la seigneurie du monde : & maintenant qui sont ces gens*

icy, qui ſont ces traiſtres, qui ſont ces baſtards de la France qui vous veulent mettre en l'eſprit des craintes d'offenſer l'eſtranger, à fin que vous reteniez ces meurtriers, qui ont entrepriſe continuelle ſur voſtre vie. SIRE, *les Rois de France ont accouſtumé de donner la loy, & non de la prendre. Le grand Dieu des batailles qui vous a conduit par la main iuſques au lieu où vous eſtes, vous reſerue à des choſes encores infinies fois plus grandes: Mais,* SIRE, *ne meſpriſez point les aduertiſſemens qu'il vous donne, & chaſſés auec ces aſſaſſins Ieſuites tous ceux qui baſtiſſans leur fortune ſur voſtre tombeau, entreprendront de les retenir en voſtre Royaume.*

IE CONCLVS, à ce qu'il plaiſe à la Cour, en enterinant la requeſte de l'Vniuerſité, ordonner que tous les Ieſuites de France vuideront & ſortiront le Royaume, terres & païs de l'obeiſſance de ſa

Maiesté, dans quinze iours apres la signification, qui sera faite en chacun de leurs Colleges ou maisons, en parlant à l'vn d'eux pour tous les autres. *Alias*, & à faute de ce faire, & où aucun d'eux seroit troué en France apres ledit temps, que sur le champ & sans forme ne figure de procés il sera condamné, comme criminel de leze Maiesté au premier chef, & ayant entrepriſe sur la vie du Roy : Et demande despens.

RESOLVTION DE L'VNIVERSITE', SOLEMNELLEMENT & legitimement assemblee le 18. Auril 1594. de demander que les Iesuites soient du tout chassez.

ANNO *Domini millesimo quingentesimo nonagesimo quarto die Lunæ decima octaua mensis Aprilis : Conuocata Vniuersitas omnium ordinum huiusce incliti studij Parisiensis apud ædem sancti Mathurini, pro supplicatione peragenda ab Academia ad ædem sanctæ Capellæ Regalis palatij Parisiensis, ad reddendas gratias altissimo Deo pro reductione felici huiusce almæ vrbis, prosperitate & felicissimo successu Christianissimi & inuictissimi domini nostri* HENRICI IIII. *Regis Francorum & Nauarræ, conseruatione dictæ vrbis sub ditione & protectione dicti domini nostri Regis, ac pro quampluribus alijs rebus ad academiam spectantibus, atque super supplicatione factà à D. & magistro Laurentio Bourceret artium doctore de vocandis in ius Iesuitis, vt omnino eijciantur.*

Dicta Vniuersitas debitè, vt moris est, hora soli-

ta cõuocata ex consensu vnanimi omniũ Doctorũ & Magistrorum singularũ quatuor facultatũ & quatuor Procuratorum nationũ nemine repugnante censuit & determinauit, esse annuendum supplicationi dicti D. Bourceret, ideoque in iudicium & ius ritè & conuenienter Iesuitas vocandos, vt eijciantur omnino. Eam ob rem censuit Vniuersitas ex singulis ordinibus nominandos aliquot selectos viros, qui ea diligenter curẽt, quæ ad litem contra Iesuitas mouendam pertinent. Vnde facultas Theologorum nominauit D. magistrũ Adrianum d'Amboise summum regiæ Nauarræ moderatorem, & alium Doctorem quem dictus D. d'Amboise voluerit eligere. Facultas Decretorum quæ acta sunt approbauit: & quia vnicus tantũ Doctor nomine dominus Dauidson aderat, promisit se nominaturum aliquem alium ex suis doctoribus. Facultas autem medicorum ordinauit D. & magistrum Iacobum Cousinot. Postremò facultas artium nominauit dictum magistrum Laurentium Bourceret, & D. Georgium Criton. Sicque statutum fuit vnanimiter & conclusum nemine reclamante per D. Iacobum d'Amboise academiæ Rectorem, totámque academiam, anno & die præfatis. Ainſi ſigné DV VAL. Et à coſté, *Visa per nos Rectorem Iacobum d'Amboise*, & ſcellé de cire rouge.

Requeſte de l'Vniuerſité aux meſmes fins.

A NOSSEIGNEVRS DE LA COVR DE PARLEMENT.

SVPPLIENT humblement les Recteur, Doyés & facultez, Procureurs des nations, ſuppoſts & Eſcoliers de l'Vniuerſité de Paris, Diſans que dés long temps ils ſe ſont plaints à la Cour du grand deſordre aduenu en ladite Vniuerſité par certaine nouuelle ſecte qui a pris ſon origine tant en Eſpagne qu'és enuirons : prenant la qualité ambicieuſe de la Societé du nom de Ieſus, laquelle de tout temps, & nommément depuis ces derniers troubles ſ'eſt totalement rendue partiale & factrice de la faction Eſpagnole, à la deſolation de l'Eſtat, tant en ceſte ville de Paris que par tout le Royaume de France & dehors, choſe dés ſon aduancement preueüe par leſdits Supplians, & ſignamment par le Decret de la faculté de Theologie qui fut lors interpoſé : portant que ceſte nouuelle ſecte eſtoit introduite pour enfraindre tout ordre, tant politique que hierarchique de l'Egliſe, & nommément de ladite Vniuerſité : refuſant d'obeir au Recteur, & encores aux Archeueſques, Eueſques, Curez, & autres ſuperieurs de l'Egliſe. Or eſt-il qu'il y a trente ans paſſez que les ſuppoſts de ladite pretendue Societé de Ieſus, n'ayans encores eſpandu leur venin par toutes les autres villes de la France, ains ſeulement dans ceſte ville preſenterent leur requeſte aux fins

d'eſtre incorporez en ladite Vniuerſité : laquelle cauſe ayant eſté plaidee, fut appointee au conſeil, & ordonné que les choſes demeureroiẽt en eſtat, qui eſtoit à dire que les Ieſuites ne pourroient rien entreprendre au preiudice dudit arreſt. A quoy toutesfois ils n'ont ſatisfait, ains qui plus eſt, meſlant auec leurs pernicieux deſſeins les affaires d'Eſtat, n'ont ſeruy que de miniſtres & eſpions en ceſte France, pour auantager les affaires de l'Eſpagnol, comme il eſt notoire à vn chacun. Laquelle inſtance appointee au conſeil, n'a point eſté pourſuiuie, ny meſmes les plaidoyers leuez de part & d'autre, eſtant par ce moyen perie. Ce conſideré, noſdits Sieurs, il vous plaiſe ordonner que ceſte ſecte ſera exterminee non ſeulement de ladite Vniuerſité, mais auſſi de tout le Royaume de France, requerant à ceſt effect l'adionction de monſieur le Procureur general du Roy, & vous ferez bien. Ainſi ſigné, LE ROYER. Et à coſté, Damboyſe, *Academiæ Rector*, & ſeellé de cire rouge.

Extraict du Priuilege.

IL eſt permis à Mamert Patiſſon Imprimeur du Roy d'imprimer & vendre Le plaidoyé de maiſtre Antoine Arnauld Aduocat en Parlemẽt, pour l'Vniuerſité de Paris demandereſſe, contre les Ieſuites defendeurs : Auec defenſes à tous Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, ne vendre ſinon de ceux qu'aura imprimé ledit Patiſſon, iuſques apres le temps de ſix ans : ſur peine de confiſcation & d'amende. Donné à Paris le 13. Aouſt 1594. Signé, Par le Conſeil, GOGVIER.